EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PLU intercommunal de la Communauté de Communes du Pays Rethélois (08)

Diagnostic des zones humides

Rapport

Dossier 23111005-V1
02/07/2024

réalisé par

Agence Grand-Est
Place Sainte-Croix
51 000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PLU intercommunal de la Communauté de Communes du Pays Rethélois (08)

Diagnostic des zones humides

Rapport

Communauté de Communes Pays Rethélois

Version	Date	Description
Version 1	02/07/2024	Rapport

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Arnaud COLLET- Chef de projet écologue Leslie GATEAU - Chargée d'étude	02/07/2024
Validation	Arnaud COLLET– Chef de projet écologue	02/07/2024

auddicé
auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Zone d'activités Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie
Parc d'activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader- Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Sud
Route des Cartouses
84390 Sault

04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE 7
1.1 Localisation de la zone d'étude 9
1.2 Contexte géologique 10
1.3 Contexte pédologique 12
1.4 Situation par rapport aux zones à dominante humide, et inventaires de zones humides existants 15
CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN 17
2.1 Objectifs de l'étude et contexte règlementaire 18
2.2 Méthodologie d'étude 18
2.2.1 Analyse bibliographique 18
2.2.2 Protocole de terrain 19
2.3 Résultats des investigations 22
2.3.1 Étude flore / habitat 22
2.3.2 Sondages pédologiques 39
CHAPITRE 3. CONCLUSION 85
3.1 Critère flore / habitat 86
3.2 Critère pédologique 86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Unités cartographiques à Fluviosols dominants 12
Tableau 2. Unités cartographiques à réductisols dominants 12
Tableau 3. Unités cartographiques à néoluvisols dominants 13
Tableau 4. Unités cartographiques à calcosols dominants 13
Tableau 5. Caractérisation des habitats selon la végétation 22
Tableau 6. Espèces dominantes de la placette P15 (Amagne AMA4) 24
Tableau 7. Espèces dominantes de la placette P05 (Avançon AVAN 7) 25
Tableau 8. Espèces dominantes de la placette P03 (Barby BAR10) 26
Tableau 9. Espèces dominantes de la placette P07 (Biermes BIE16) 26
Tableau 10. Espèces dominantes de la placette P30 (Condé-lès-Herpy CON17) 27
Tableau 11. Espèces dominantes de la placette P31 (Herpy-l'Arlésienne HER23) 27
Tableau 12. Espèces dominantes de la placette P20 (Juniville JUN25) 28
Tableau 13. Espèces dominantes de la placette P44 (l'Ecaille LECA27) 29
Tableau 14. Espèces dominantes de la placette P26 (L'Ecaille LECA26) 30
Tableau 15. Espèces dominantes de la placette P25 (Le Châtelet-sur-Retourne LECH32) 31
Tableau 16. Espèces dominantes de la placette P36 (Le Thour LET30) 32
Tableau 17. Espèces dominantes de la placette P37 (Le Thour LET30) 33
Tableau 18. Espèces dominantes de la placette P19 (Mont-Laurent MON34) 34

Tableau 19. Espèces dominantes de la placette P28 (Saint-Quentin-le-Petit SQU39)..... 34
Tableau 20. Espèces dominantes de la placette P27 (Saint-Quentin-le-Petit SQU40)..... 35
Tableau 21. Espèces dominantes de la placette P46 (Sault-Saint-Rémy SAU42) 36
Tableau 22. Espèces dominantes de la placette P17 (Seuil SEU43)..... 37
Tableau 23. Espèces dominantes de la placette P18 (Seuil SEU43)..... 38
Tableau 24. Références des sondages pédologiques réalisés 39

LISTE DES CARTES

Carte 1. Territoires communaux objets du diagnostic « zones humides » 11

NB : Tous les sondages de sols réalisés font l'objet d'une localisation cartographique en accompagnement du descriptif réalisé pour chacun des territoires concernés (cf. page 39 et suivantes).

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Localisation de la zone d'étude

La communauté de communes du pays Rethélois se situe dans le département des Ardennes (08). D'après les régions naturelles du Grand-Est, cette communauté de communes s'inscrit dans deux principales régions naturelles.

La région naturelle de Champagne crayeuse représente la plus grande superficie du Pays Rethélois. Elle est décrite comme étant une « plaine crayeuse du Bassin parisien traversée par les vallées alluviales de l'Aisne, la Marne, l'Aube et la Seine et constituée principalement de craie blanche (Michel 2008) » (Odonat, 2019). Les territoires communaux étudiés sont plus particulièrement ceux bordant la vallée de la Retourne dans la partie sud du Pays Rethélois, Sault-Saint-Remy, L'Ecaille, Bergnicourt, Saint-Remy-le-Petit, Le Châtelet-sur-Retourne, Alincourt et Juniville ou encore d'autres plus éloignés des grandes vallées comme Avançon, Ménil-l'Epinois et Mont-Laurent.

La vallée alluviale de l'Aisne qui coupe d'Est en Ouest l'entité précédente constitue la seconde région naturelle du Pays Rethélois, elle est décrite comme étant une « vallée alluviale composée d'alluvions quaternaires anciennes à récentes (Carte géologique harmonisée 1/50.000 BRGM) » (Odonat, 2019). Les territoires communaux étudiés et situés dans cette entité sont plus particulièrement ceux d'Amagne, Asfeld, Avaux, Herpy-l'Arlésienne, Condé-lès- Herpy-l'Arlésienne, Nanteuil-sur-Aisne, Barby, Rethel, Biermes, Seuil, Doux et Coucy.

Au nord de la vallée de l'Aisne, la Champagne crayeuse se creuse de plusieurs petites vallées dont celle du ruisseau des Barres en bordure duquel se trouve les communes de Saint-Germainmont et Le Thour. Enfin les territoires de Saint-Quentin-le-Petit et Saint-Fergeux peuvent se rattacher au Porcien sous-entité paysagère distincte bien que toujours rattachée à la Champagne crayeuse.

Seules une partie des communes composant cette collectivité ont été étudiées dans le cadre de cette étude. Les parcelles des communes concernées par un éventuel projet d'urbanisation sont référencées de la manière suivante.

Commune	Parcelles	Commune	Parcelles	Communes	Parcelles
Alincourt	ALI1 ALI2 ALI3	Amagne	AMA4 AMA5	Asfeld (Juzancourt)	ASF6
Avançon	AVAN7	Avaux	AVAU8	Barby	BAR9 BAR10
Bergnicourt	BER11 BER12	Biermes	BIE13 BIE13 BIE15 BIE16	Condé-les-Herpy	CON17 CON18
Coucy II	COU19 COU20	Doux	DOU21	Herpy-l'Arlésienne	HER22 HER23
Juniville	JUN24 JUN25	L'Ecaille	LECA26 LECA27	Le Châtelet-sur-Retourne	LECH28 LECH29 LECH32
Le Thour	LET30 LET31	Ménil-l'Epinois	MEN33	Mont-Laurent	MON34

Commune	Parcelles	Commune	Parcelles	Communes	Parcelles
Nanteuil-sur-Aisne	NAN35	Rethel	RET36	Saint-Fergeux	SFE37
Saint-Germainmont	SGE38	Saint-Quentin	SQU39 SQU40	Saint-Rémy-le-Petit	SRE41
Sault-Saint-Rémy	SAU42	Seuil	SE43		

1.2 Contexte géologique

La communauté de communes du Pays Rethélois s'assoit sur de nombreuses formations géologiques. Les formations géologiques décrites ci-dessous se rapportent aux parcelles concernées par l'étude de caractérisation et de délimitations de zones humides telles que figurant dans le tableau précédent.

Les **alluvions modernes (Fz)** sont constituées de limons et d'argiles avec une teneur en calcaire variable. Elles concernent les sondages réalisés à Barby (parcelles BAR9 et 10), Bergnicourt (BER11 et 12), Biermes (BIE14, 15 et 16), Condé-les-Herpy (CON17 et 18), Herpy-l'Arlésienne (HER23), l'Ecaille (LECA27), le Châtelet-sur-Retourne (LECH28 et 29), Le Thour (LET30 et 31), Rethel (RET36), Saint-Fergeux (SFE37) et Saint-Quentin-le-Petit (SQU39 et 40).

Les **alluvions anciennes (Fy)** sont composées d'un gravier calcaro-siliceux constitués de silex noirs et de calcaires jurassiques. Elles concernent les parcelles étudiées à Amagne (AMA4 et 5), Biermes (BIE13), Coucy II (COU19 et 20), Doux (DOU21), Juniville (JUN24 et 25) et Rethel (RET36).

Comme les autres alluvions anciennes (Fy), les **alluvions anciennes (Fx)** se composent de graviers de silex noir et de calcaires, mais comprennent également quelques sables et limons carbonatés et parfois des silts quartzeux et glauconieux. Elles sont uniquement présentes à Biermes (BIE14).

Les **colluvions des dépressions, des fonds de vallons et des bas de versants (C)** relèvent d'apports évalués comme récents et essentiellement calcaro-limoneux à limono-calcaire. Ils sont représentés à Asfeld (ASF6), Avançon (AVAN7), Herpy-l'Arlésienne (HER22 et 23), Nanteuil (NAN35) et Sault-Saint-Rémy (SAU42).

Les **limons calcaires de ruissellement (LP)** sont caractérisés par un limon très calcaire souvent sableux : Saint-Germainmont (SGE38). Les **limons de plateaux (Œ)** sont des limons présentant une texture argilo-sableuse : Coucy II (COU20). Les **limons de plateaux (LP2)** sont des limons dont la teneur en sable est variable : Ménil-l'Epinois (MEN33).

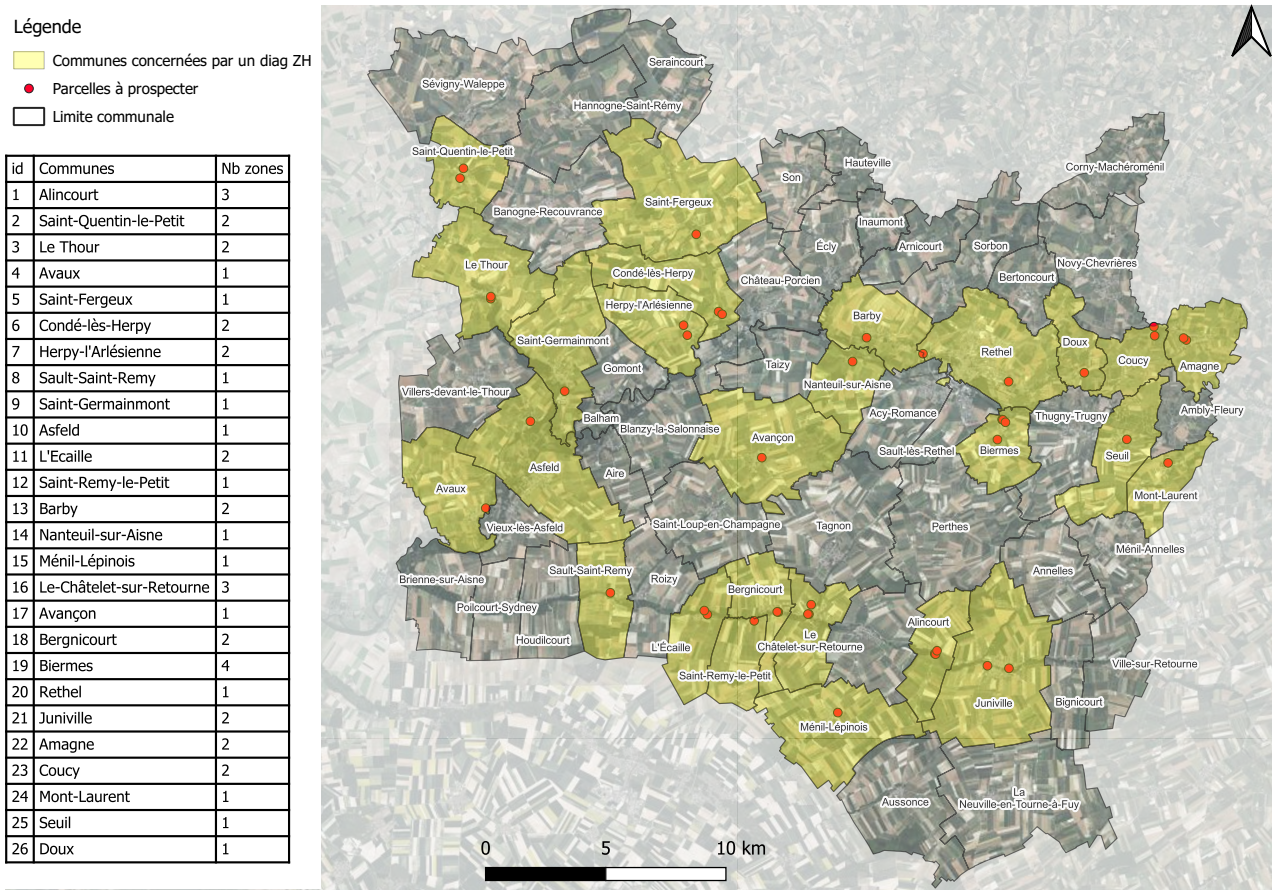
Les **formations limono-crayeuses et grèzes crayeuses (CGP)** correspond à des colluvions périglaciaires limono-calcaires se rencontrant dans les bas de versants, stratifiés par des lits de graviers crayeux. Plus ou moins mêlées aux formations alluviales en bordure de la vallée de la Retourne, elles se rencontrent à Bergnicourt (BER12), l'Ecaille (LECA 26 et 27) et Saint-Rémy-le-Petit (SRE41).

Le **Sénonien (C4-6c), (C4-6d), (C4-6e-f), (C4-6g**) est constitué de craie blanche très pure. Elle comprend cinq biozones identifiées par la microfaune. Cette craie est plus ou moins recouverte par des alluvions récentes selon la topographie fine des terrains à Alincourt (ALI 1, 2 et 3) et nettement affleurante à Avaux (AVAU 8), l'Ecaille (LECA 26), le Châtelet-sur-Retourne (LECH 32) et Le Ménil-l'Epinois (MEN 33).

Le **Turonien inférieur (C3a)** est constitué d'argiles marneuses. Cet étage est uniquement représenté à Barby (BAR 10). Le **Turonien inférieur et moyen (C3a-b)** est une formation géologique constituée de marnes grises. Ces marnes sont présentes à Mont-Laurent (MON 34) et Seuil (SEU 43).

Carte 1. Territoires communaux objets du diagnostic « zones humides » page 11

Carte 1. Territoires communaux objets du diagnostic « zones humides »



id	Communes	Nb zones
1	Alincourt	3
2	Saint-Quentin-le-Petit	2
3	Le Thour	2
4	Avaux	1
5	Saint-Fergeux	1
6	Condé-lès-Herpy	2
7	Herpy-l'Arlésienne	2
8	Sault-Saint-Remy	1
9	Saint-Germainmont	1
10	Asfeld	1
11	L'Ecaille	2
12	Saint-Remy-le-Petit	1
13	Barby	2
14	Nanteuil-sur-Aisne	1
15	Ménil-Lépinois	1
16	Le-Châtelet-sur-Retourne	3
17	Avançon	1
18	Bergnicourt	2
19	Biermes	4
20	Rethel	1
21	Juniville	2
22	Amagne	2
23	Coucy	2
24	Mont-Laurent	1
25	Seuil	1
26	Doux	1

1.3 Contexte pédologique

Le référentiel régional pédologique du département des Ardennes renseigne quinze unités cartographiques de sol (UCS) sur les parcelles concernées par l'étude de caractérisation et de délimitations de zones humides.

La fiabilité attendue de la carte des UCS est liée à l'échelle des données représentées (1 : 250 000) ce qui signifie que toute interprétation des données à une plus grande échelle (échelle cadastrale en particulier) doit être corroborée par des observations complémentaires de terrain. En l'occurrence, cette interprétation cartographique a pu se révéler inexacte par nos observations de terrain. D'après ces dernières, certaines parcelles étudiées ont ainsi été classée dans l'unité de sol qui nous semblait la plus appropriée.

Sous réserve de la remarque précédente, les tableaux ci-dessous référencent les parcelles étudiées selon les types de sols dominants renseignés par la cartographie UCS. Par ailleurs, on retiendra que certains des sondages pédologiques réalisés ont pu ne pas correspondre aux informations fournies par cette cartographie que ce soit par imprécision de la cartographie ou encore par modification anthropique de la nature des sols (remblai, etc.).

Les descriptions des sols de chacune des UCS représentées pour le Pays Rethélois sont extraites des documents du Gis Sol. Ces descriptions sont très générales et leur interprétation à une échelle plus fine peut être nuancée selon le contexte local (topographie, colluvionnement à partir des terrains voisins, etc.).

Les fluviosols

« Les fluviosols sont des sols issus d'alluvions, matériaux déposés par un cours d'eau. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (galets, cailloux, blocs). Situés dans le lit actuel ou ancien des rivières, ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue ».

Tableau 1. Unités cartographiques à Fluviosols dominants

N°UCS	Intitulé UCS	Parcelles	Type de sol dominant
1143	*Terrasses alluviales anciennes de l'Aisne et de ses affluents à sols alluviaux calcaires plus ou moins hydromorphes*	Amagne (AMA 4 et 5), Biermes (BIE 13 et 16) Coucy II (COU19 et 20), Doux (DOU21), Rethel (RET 36)	Fluviosols (100%)
1301	*Vallées d'alluvions récentes (affluents rive droite de l'Aisne…) à sols alluviaux calcaires hydromorphes*	Condé-lès-Herpy (CON 17 et 18), Saint-Fergeux (SFE37)	Fluviosols (100%)
1131	*Plaine alluviale de l'Aisne à sols d'alluvions récentes principalement calcaires plus ou moins hydromorphes*	Barby (BAR 9 et 10)	Fluviosols (65%)

Les réductisols

« Les réductisols sont des sols saturés en permanence ou quasi-permanence par l'eau à moins de 50 cm de profondeur. Cet engorgement quasi-permanent leur confère une teinte majoritairement bleu-gris spécifique. Ces sols se rencontrent majoritairement en position basse du paysage, dans les zones de bas-fond ».

Tableau 2. Unités cartographiques à réductisols dominants

N°UCS	Intitulé UCS	Parcelles	Type de sol dominant
1302	*Vallées d'alluvions récentes (la Retourne…) à sols alluviaux calcaires très hydromorphes*	Alincourt (ALI 1 et 2), Bergnicourt (BER 11 et 12), Juniville (JUN 24), L'Ecaille (LECA 27), Le Châtelet-sur-Retourne (LECH 28), Le Thour (LET 30), Saint-Quentin-le-Petit (SQE 39 et 40)	Réductisols (100%)
1521	*Zones marécageuses des petites vallées à sols alluviaux très hydromorphes à caractère plus ou moins tourbescent*	Le Thour (LET 30)	Réductisols (100%)

Les néoluvisols

« Les néoluvisols sont des sols proches des luvisols mais dont les processus de lessivage vertical sont moins marqués (entraînement en profondeur d'argile et de fer essentiellement) ». Vis-à-vis des néoluvisols, « les luvisols sont des sols épais (plus de 50 cm) caractérisés par l'importance des processus de lessivage vertical (entraînement en profondeur) de particules d'argile et de fer essentiellement, avec une accumulation en profondeur des particules déplacées. La principale conséquence de ce mécanisme est une différenciation morphologique et fonctionnelle nette entre les horizons supérieurs et les horizons profonds. Les luvisols présentent une bonne fertilité agricole malgré une saturation possible en eau dans les horizons supérieurs en hiver ».

Tableau 3. Unités cartographiques à néoluvisols dominants

N°UCS	Intitulé UCS	Parcelles	Type de sol dominant
4111	*Replats à placages limoneux de Champagne crayeuse à sols bruns lessivés*	Saint-Germainmont (SGE 38)	Néoluvisols (45%)

Les calcosols

« Les calcosols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchant, souvent très perméables. Ils se différencient des calcisols par leur richesse en carbonates ».

Tableau 4. Unités cartographiques à calcosols dominants

N°UCS	Intitulé UCS	Parcelles	Type de sol dominant
4102	*Collines de Champagne crayeuse de pente forte, sommets des crêtes étroites et allongées, plateaux sommitaux étroits à sols calcaires peu profonds*	Biermes (BIE 14 et 15), Le Châtelet-sur-Retourne (LECH 29)	Calcosols (60%)

N°UCS	Intitulé UCS	Parcelles	Type de sol dominant
4103	*Collines de Champagne crayeuse de pente faible à moyenne à sols calcaires, localement calciques*	Herpy-l'Arlésienne (HER 23), Juniville (JUN 25), Le Châtelet-sur-Retourne (LECH 32), Nanteuil-sur-Aisne (NAN 35)	Calcosols (75%)
4104	*Longs glacis et pentes faibles à très faibles des bas de versants de Champagne crayeuse à sols calcaires profonds*	Avaux (AVAU 8), Le Thour (LET 31)	Calcolsols (100%)
4105	*Versants et collines de Champagne crayeuse à poches de grèzes litées ou de graveluches dominantes à sols calcaires*	Alincourt (ALI 1, 2 et 3), l'Ecaille (LECA26) et Saint-Rémy-le-Petit (SRE 41)	Calcolsols (100%)
4106	*Thalwegs et vallons secs de Champagne crayeuse à sols colluviaux calcaires*	Asfeld (ASF 6), Avançon (AVAN 7), Herpy-l'Arlésienne (HER 22), Ménil-l'Epinois (MEN 33), Nanteuil-sur-Aisne (NAN 35)	Calcosols (100%)
4212	*Vallées 'humides' de Champagne crayeuse à sols colluviaux calcaires hydromorphes*	Biermes (BIE 13), Sault-Saint-Rémy (SAU 42), Seuil (SEU 43)	Calcosols (100%)
5241	*Placages loessiques de Champagne humide à sols calcaires et calciques sur craie marneuse et marne*	Coucy II (COU 20)	Calcosols (80%)
5211	*Zones planes des collines de Champagne humide à sols calcaires sur marnes crayeuses du Turonien*	Mont-Laurent (MON 34)	Calcosols (85%)

1.4 Situation par rapport aux zones à dominante humide, et inventaires de zones humides existants

Zones à Dominantes Humides (SDAGE Seine-Normandie)

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) du bassin **Seine-Normandie**, les enveloppes des **zones à dominante humide** ont été cartographiées au 1/50 000ème. Une **prélocalisation** des zones humides issue d'un travail de **modélisation** est disponible dans le SDAGE 2022-2027. Ces recensements n'ont pas de portée réglementaire directe sur le zonage ainsi délimité. Ils permettent néanmoins de signaler la **présence potentielle** d'une zone humide sur la zone d'étude. Il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude, que les données du SDAGE soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

D'après les documents du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, la grande majorité des parcelles étudiées recoupe les contours d'une Zone à Dominante Humide (ZDH) potentielle.

Prélocalisation des zones humides (DREAL Grand-Est)

La DREAL Grand-Est rassemble des cartographies de zones à dominantes humides (ZDH) issues de modélisation et permettant de définir des secteurs à forte probabilité de zones humides. Le caractère humide au titre de la loi sur l'eau n'y est pas certain.

Deux types de cartographies de ZDH sont disponibles :

- Une compilation de différentes études réalisées à **l'échelle locale ou régionale**, qui définit des secteurs à forte probabilité de zones humides (dont l'étude de cartographie des zones humides du bassin Seine-Normandie réalisée par l'Agence de l'eau en 2006).
- Une cartographie issue d'une étude menée à **l'échelle nationale** par l'UMR SES INRA et Agrocampus Ouest en 2014. Cette dernière est moins précise que les précédentes.

Ce recensement **n'a pas de portée réglementaire** directe sur le zonage ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence **potentielle** d'une zone humide.

Les contours de la majorité des parcelles étudiées recoupent une ZDH par modélisation d'après la donnée de la DREAL Grand-Est.

CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

2.1 Objectifs de l'étude et contexte règlementaire

Objectifs de l'étude

Le présent document a pour objet de définir le caractère humide ou non des parcelles étudiées, au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.

L'expertise consiste à analyser, via des études bibliographiques et de terrain, l'état actuel des **zones humides** selon les critères de **végétation et pédologiques**. De cette analyse découle une caractérisation des habitats et des sols de zones humides des parcelles étudiées.

Contexte réglementaire

En raison du caractère stratégique des **services rendus** par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » par la loi française (code env., art. L. 211-1-1).

Depuis le 26 juillet 2019, l'Article L.211-1 du Code de l'Environnement définit les zones humides de la façon suivante : « *on entend par **zone humide** les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire **ou** dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Ainsi, un espace peut être considéré comme zone humide au sens du 1° du §I de l'article L.211-1 du code de l'environnement dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Sa **végétation**, si elle existe, est caractérisée :
  - soit par des **espèces indicatrices** de zones humides (art. L.211-1, annexe 2.1) ;
  - soit par des **communautés d'espèces végétales**, dénommées « habitats » caractéristiques de zones humides (art. L.211-1, annexe 2.2).
- Ses **sols** correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux qui sont mentionnés sur la liste figurant à l'annexe 1.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

2.2 Méthodologie d'étude

2.2.1 Analyse bibliographique

Avant de procéder aux investigations de terrain, ont été analysées les données bibliographiques disponibles afin de contextualiser le site et préciser le plan d'échantillonnage. Ont été analysées les données bibliographiques disponibles notamment :

- La carte des zones humides sur le Grand Est (ZDH),
- La carte des zones à dominantes humides issue du SDAGE Seine Normandie 2022-2027
- La carte des zones humides probables ou avérées issue du SAGE éventuellement applicable sur le secteur en question. Cependant, ce dernier ne relève pas actuellement d'un SAGE particulier pouvant renseigner ou préciser les contours de zones humides avérées.
- La carte des sols dominants de France métropolitaine du GIS Sol.

2.2.2 Protocole de terrain

Le diagnostic des zones humides repose sur une analyse de terrain en deux temps. D'une part, la présence d'habitats ou d'espèces caractéristiques des zones humides est recherchée. D'autre part, l'étude pédologique permet de délimiter les secteurs présentant des sols caractéristiques des zones humides. **La présence d'un seul de ces critères en un point permet de conclure qu'il appartient à une zone humide.**

Les investigations terrain ont été réalisée les **13, 15, 20, 27 février et 11 mars 2024 pour la pédologie** et **elles ont été complétée pour certaines parcelles par des inventaires de végétation le 24 mai 2024.**

■ Caractérisation relative à la pédologie

L'étude des sols est menée selon les protocoles définis dans les annexes I et II de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008. Il s'agit d'une approche parcellaire réalisée à l'aide des **sondages à la tarière à main** jusqu'à 1,20 mètres de profondeur. L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année, mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Devant le grand nombre de parcelles à caractériser, les sondages ont été réalisés de manière ciblée au sein de la parcelle à étudier en général sur un point topographique bas recoupant une ZDH. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité de chacune des parcelles, avec un point (= un sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques. Dans le cas précis du PLUi du Pays Rethélois, les points de sondages ce sont concentrés sur le ou les points bas de chacune des parcelles à étudier. Le positionnement des sondages fait systématiquement l'objet d'un relevé par GPS.

Chaque sondage est **interprété** sur la base de sa **dénomination pédologique** et en fonction du **classement de l'hydromorphie** tel que défini par le Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA - Figure 1) en 1981, repris par l'arrêté (D. Baize et M.C. Girard, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique effectué à la tarière vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.

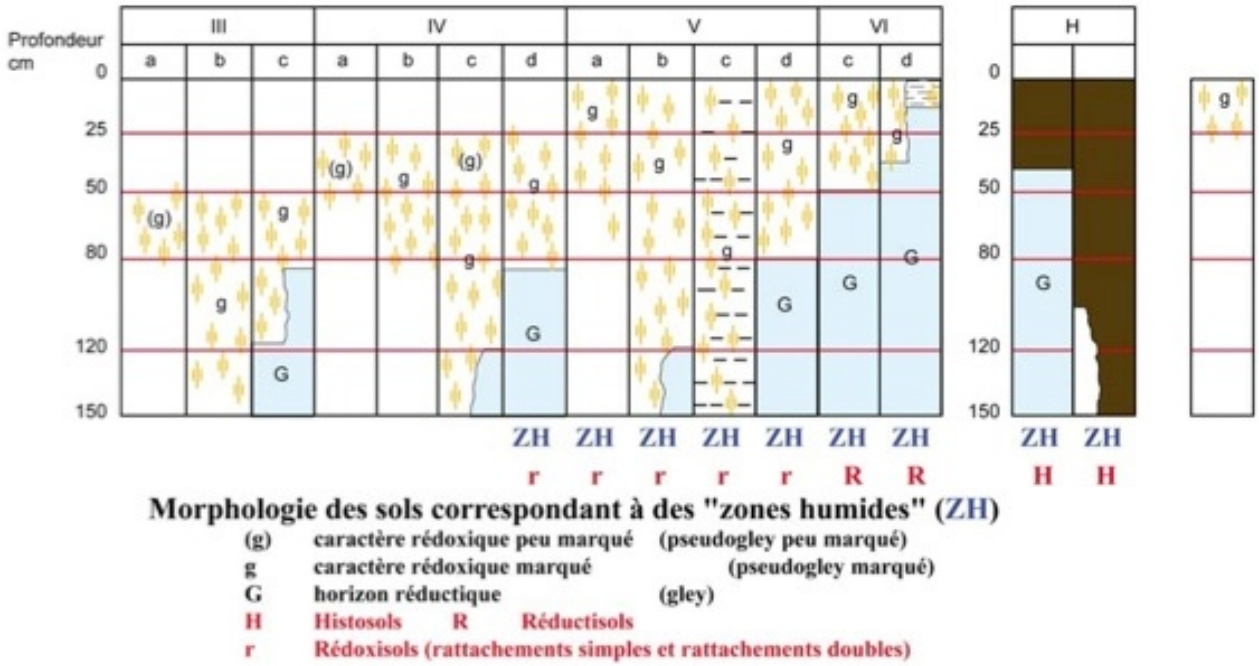
Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme un **sol de zone humide**, quels que soient les éventuels compléments apportés par l'analyse des autres critères.



Horizon rédoxique | Horizon réductique | Horizon histique

Si certains sondages sont caractéristiques de zones humides, une **délimitation** de la zone humide est alors réalisée. Cette délimitation se base sur les mêmes critères que précédemment mais les relevés sont réalisés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière (Figure 2).

Figure 1. Typologie des sols caractéristiques des zones humides (GEPPA, 1981)



d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

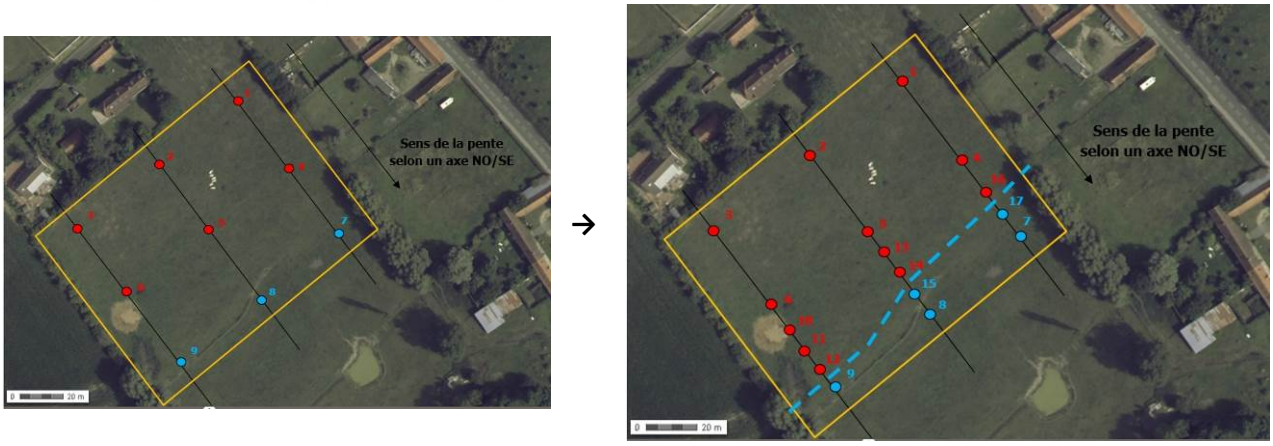


Figure 2. Exemple de délimitation de zone humide sur une parcelle

Caractérisation relative à la végétation et aux habitats

Les sols et la végétation se développent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains et, dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi des critères fiables de diagnostic. C'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter des zones humides dans le cadre de l'article R.211-108 du code de l'environnement et l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

> Caractérisation selon les habitats

Pour chaque habitat cartographié, il est vérifié s'il correspond à un **habitat caractéristique des zones humides** identifié dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

La mention d'un habitat coté « H » signifie que cet habitat, ainsi que tous ceux de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides. Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats dits pro parte et cotés « *p* », de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales doit alors être réalisée.

> Caractérisation selon la végétation

Afin de mettre en évidence le caractère hygrophile ou non de la végétation, des relevés ponctuels par placettes sont réalisés, selon la méthodologie définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.

Cette méthodologie consiste en l'estimation visuelle, par ordre décroissant, du pourcentage de **recouvrement des espèces**, par placettes circulaires (rayon de 1,5 à 10 mètres selon l'habitat en place : herbacé, arbustif ou arboré) globalement homogènes du point de vue de la végétation. A partir de cette liste, est déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).

Espèce	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
Dactylis glomerata	30 %	Non	Oui
Arrhenatherum elatius	15 %	Non	Oui
Holcus lanatus	15 %	Non	Oui
Ranucnulus repens	15 %	Oui	Oui
Trifolium repens	10 %	Non	Non
Plantago media	5 %	Non	Non
Rumex obtusifolius	5 %	Non	Non
Cirsium vulgare	< 5 %	Non	Non
Bellis perennis	< 5 %	Non	Non

4 espèces dominantes dont 1 seule espèce indicatrice de zone humide → Habitat non caractéristique de zone humide

Figure 3. Exemple de détermination selon le cortège floristique

Le **caractère hygrophile** de ces espèces dominantes est ensuite examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).

En l'absence d'habitats ou de flore caractéristique (végétation non hygrophile ou seulement hygrophile "pro parte") et si le critère pédologique révèle que le sol n'est pas caractéristique d'une zone humide, alors le point étudié n'appartient pas à une zone humide.

2.3 Résultats des investigations

2.3.1 Étude flore / habitat

> Caractérisation selon les habitats

Dans le Pays Rethélois, la plus grande part des parcelles étudiées sont des terres agricoles exploitées en grandes cultures ou en prairies. Comme précisé dans le tableau suivant, quelques parcelles montrent des habitats autres.

Tableau 5. Caractérisation des habitats selon la végétation

Habitats	**Caractérisation selon l'Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008**		**Communes et parcelles concernées**
	Nomenclature Corine Biotopes CB	Prodrome des Végétations de France PVF	
Grandes cultures	Grandes cultures (CB 82.11 – EUNIS I1.1) **Zone humide pour partie**	68.0.2.0.1 - *Caucalidion lappulae* non humide	Alincourt (ALI 1 et 2), Ménil-l'Epinois (MEN 33), Saint-Rémy-le-Petit (SRE41)
		68.0.3.0.3 - *Veronico agrestis-Euphorbion peplus* ZH pp	Amagne (AMA 5), Condé-lès-Herpy (CON 18), Rethel (RET 36), Saint-Germainmont (SGE 38), Herpy-l'Arlésienne (HER 22 et 23 pp)
Prairie méso-hygrophile	Prairies améliorées (CB 81 - EUNIS E2.62) **Zone humide pour partie**	6.0.2.0.1 - *Cynosurion cristati* ZH pp	Mont-Laurent (MON 34), Coucy II (COU 19 et 20), Juniville (JUN 25),
		6.0.1.0.1.3 - *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris* ZH pp	Amagne (AMA4), Avançon (AVAN 7), Barby (BAR 10), Biermes (BIER 16), Condé-lès-Herpy (CON 17), Herpy-l'Arlésienne (HER 23 pp), Le Châtelet-sur-Retourne (LECH 32), Saint-Fergeux (SFE 37), Saint-Quentin-le-Petit (SQU39 et 40), Sault-Saint-Rémy (SAU 42)
Prairie mésophile	Prairies sèches améliorées (CB 81.1 - EUNIS E2.61) **Zone humide pour partie**	6.0.2.0.1 - *Cynosurion cristati* (inclus *Galio veri-Cynosurenion cristati* non humide)	Alincourt (ALI 3), Asfeld (ASF 6), Avaux (AVAU 8), Nanteuil-sur-Aisne (NAN 35),
Fourré sur craie	Fourrés calcicoles (CB 31.812 - EUNIS F3.112) **Zone humide pour partie**	20.0.2 - *Prunetalia spinosae* ZH pp	Biermes (BIE14), L'Ecaille (LECA 27)
Friche vivace	Friche vivace de transition (CB 87.1 pp - EUNIS E5.1) **Zone humide pour partie**	7.0.1 - *Artemisietea vulgaris* ZH pp	L'Ecaille (LECA 26), Seuil (SEU 43)

Habitats	Caractérisation selon l'Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008		Communes et parcelles concernées
	Nomenclature Corine Biotopes CB	Prodrome des Végétations de France PVF	
Prairie humide	Prairies à Jonc diffus (CB 37.217 - EUNIS E3.417) **Zone humide**	3.0.1.0.5 - *Mentho longifoliae-Juncion inflexi* **Zone humide**	Biermes (BIE 13)
Boisement alluvial	Aulnaie-Frênaie dont boisements et fourrés dérivés (CB 44.331 - EUNIS G1.2131) **Zone humide**	57.0.4.2.1.2 - *Ulmenion minoris* **Zone humide**	Le Thour (LET 30 pp)
Petit Parc et jardin urbain	Petits parcs et squares citadins (CB 85.2 - EUNIS I2.23), jardins d'agrément (CB 85.3 - EUNIS I2.2/X25) hors arrêté zone humide	-	Barby (BAR 9), Bergnicourt (BER 11 et 12), Le Châtelet-sur-Retourne (LECH 28 et 29), Juniville (JUN 24),
Remblai-Construction	Plateforme de remblai, dépôts de matériel divers (CB 86.2 - EUNIS J2/J6) hors arrêté zone humide	-	Biermes (BIE 14 et 15), Coucy II (COU 20 pp), Doux (DOU 21), Le Thour (LET 31 et 30 pp)

> Conclusion sur les habitats en présence

Les parcelles étudiées montrent diverses formes d'habitats naturels dont 2 habitats caractéristiques de zone humide au sens de l'arrêté du 24/06/2008, ils concernent une parcelle située à Biermes (BIE 13) et l'extrémité sud d'une parcelle à Le Thour (LET30 pp).

Cinq habitats pour partie caractéristiques des zones humides sont présents et font l'objet des relevés de végétation par placette suivants.

> Caractérisation selon la liste d'espèces végétales

Des habitats pour partie zone humide sont présents sur les parcelles étudiées. **Ces habitats pro parte ont fait l'objet de relevés de végétation par placette**, conformément au protocole donné par l'arrête du 24 juin 2008 développé ci-après

Les inventaires de la flore ont été menés le 24 mai 2024. Quelques espèces identifiées comme espèce caractéristique de zones humides dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié sont présentes dans ces parcelles. Par commodité, la numérotation des placettes de végétation correspond à celle des sondages pédologiques réalisés.

Communes	parcelles	n° de placette
Amagne	AMA4	P15
Avançon	AVAN7	P05
Barby	BAR10	P03
Biermes	BIE16	P07 et 08
Condé-lès-Herpy	CON17	P30
Herpy-l'Arlésienne	HER23	P31
Juniville	JUN25	P20
l'Ecaille	LECA27	P44
l'Ecaille	LECA26	P26

Communes	parcelles	n° de placette
Le Châtelet-sur Retourne	LECH32	P25
Le Thour	LET30	P36 et 37
Mont-Laurent	MON34	P19
Saint-Quentin-le-Petit	SQU39	P28
Saint-Quentin-le-Petit	SQU40	P27
Sault-Saint-Rémy	SAU42	P46
Seuil	SEU43	P17, P18

Sur une placette donnée, un pourcentage de recouvrement des espèces végétales observées, qu'elles soient indicatrices de ZH ou non, a été estimé pour chaque strate de végétation. Les tableaux de synthèse ci-après permettent un classement par ordre décroissant des espèces selon leurs taux de recouvrement par strate. Dans ces tableaux apparaissent ainsi dans un **encadré**, la **liste des espèces dominantes** dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre au moins 50% du recouvrement total d'une strate (si une strate couvre 40% de la placette alors sont pris en compte les espèces permettant d'atteindre la moitié, soit 20% du taux de recouvrement de cette strate). De plus, peuvent être ajoutées à cette liste les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 % (dès lors que celles-ci n'ont pas été comptabilisées précédemment).

Tableau 6. Espèces dominantes de la placette P15 (Amagne AMA4)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	15%	Oui
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	10%	Oui
Herbacée	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	Cirse des champs	.	10%	Oui
Herbacée	*Lolium perenne L., 1753*	Ivraie vivace	.	10%	Oui
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	10%	Oui
Herbacée	*Poa trivialis L., 1753*	Pâturin commun	.	10%	Oui
Herbacée	*Galium mollugo L., 1753*	Gaillet commun	.	5%	Non
Herbacée	*Poa pratensis L., 1753*	Pâturin des prés	.	5%	Non
Herbacée	*Potentilla reptans L., 1753*	Potentille rampante	.	5%	Non
Herbacée	*Ranunculus acris L., 1753*	Renoncule âcre	.	5%	Non
Herbacée	*Bromus hordeaceus L., 1753*	Brome mou	.	2%	Non
Herbacée	*Heracleum sphondylium L., 1753*	Berce commune	.	2%	Non
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	2%	Non
Herbacée	*Trifolium pratense L., 1753*	Trèfle des prés	.	2%	Non
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	2%	Non
Herbacée	*Galium aparine L., 1753*	Gaillet gratteron	.	<2%	Non
Herbacée	*Glechoma hederacea L., 1753*	Lierre terrestre	.	<2%	Non
Herbacée	*Rumex conglomeratus Murray, 1770*	Patience agglomérée	ZH	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 7. Espèces dominantes de la placette P05 (Avançon AVAN 7)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	25%	Oui
Herbacée	*Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824*	Fétuque Roseau	.	25%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	15%	Non
Herbacée	*Poa trivialis L., 1753*	Pâturin commun	.	10%	Non
Herbacée	*Convolvulus sepium L., 1753*	Liseron des haies	.	2%	Non
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	2%	Non
Herbacée	*Glechoma hederacea L., 1753*	Lierre terrestre	.	<2%	Non
Herbacée	*Rumex conglomeratus Murray, 1770*	Patience agglomérée	ZH	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides			**Non humide**		

Tableau 8. Espèces dominantes de la placette P03 (Barby BAR10)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824*	Fétuque Roseau	.	60%	Oui
Herbacée	*Epilobium tetragonum L., 1753*	Epilobe à tige carrée	.	10%	Non
Herbacée	*Poa trivialis L., 1753*	Pâturin commun	.	10%	Non
Herbacée	*Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838*	Cirse commun	.	2%	Non
Herbacée	*Geranium dissectum L., 1755*	Géranium découpé	.	2%	Non
Herbacée	*Lactuca serriola L., 1756*	Laitue scariole	.	2%	Non
Herbacée	*Sonchus asper (L.) Hill, 1769*	Laiteron rude	.	2%	Non
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	2%	Non
Herbacée	*Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009*	Mouron rouge	.	<2%	Non
Herbacée	*Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764*	Myosotis des champs	.	<2%	Non
Herbacée	*Picris hieracioides L., 1753*	Picride éperviaire	.	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 9. Espèces dominantes de la placette P07 (Biermes BIE16)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	30%	Oui
Herbacée	*Galium aparine L., 1753*	Gaillet gratteron	.	15%	Oui
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	15%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	10%	Oui
Herbacée	*Potentilla reptans L., 1753*	Potentille rampante	.	10%	Oui
Herbacée	*Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824*	Fétuque Roseau	.	5%	Non
Herbacée	*Arctium lappa L., 1753*	Grande bardane	.	2%	Non
Herbacée	*Galium mollugo L., 1753*	Gaillet commun	.	2%	Non
Herbacée	*Geranium dissectum L., 1755*	Géranium découpé	.	2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 10. Espèces dominantes de la placette P30 (Condé-lès-Herpy CON17)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Lolium multiflorum Lam., 1779*	Ray-grass d'Italie	.	25%	Oui
Herbacée	*Trifolium hybridum L., 1753*	Trèfle hybride	.	20%	Oui
Herbacée	*Bromus hordeaceus L., 1753*	Brome mou	.	15%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	15%	Oui
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	5%	Non
Herbacée	*Rumex conglomeratus Murray, 1770*	Patience agglomérée	ZH	5%	Non
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	2%	Non
Herbacée	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	Cirse des champs	.	<2%	Non
Herbacée	*Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838*	Cirse commun	.	<2%	Non
Herbacée	*Fraxinus excelsior L., 1753*	Frêne élevé	.	<2%	Non
Herbacée	*Geum urbanum L., 1753*	Benoîte commune	.	<2%	Non
Herbacée	*Sonchus asper (L.) Hill, 1769*	Laiteron rude	.	<2%	Non
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 11. Espèces dominantes de la placette P31 (Herpy-l'Arlésienne HER23)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Lolium perenne L., 1753*	Ivraie vivace	.	20%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	10%	Oui
Herbacée	*Trifolium repens L., 1753*	Trèfle rampant	.	10%	Oui
Herbacée	*Achillea millefolium L., 1753*	Achillée millefeuille	.	5%	Oui
Herbacée	*Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934*	Brome stérile	.	5%	Oui
Herbacée	*Daucus carota L., 1753*	Carotte sauvage	.	5%	Oui
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	5%	Oui
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	5%	Oui
Herbacée	*Arctium minus (Hill) Bernh., 1800*	Bardane à petites têtes	.	<2%	Oui Non
Herbacée	*Bellis perennis L., 1753*	Pâquerette	.	<2%	Oui Non
Herbacée	*Bromus hordeaceus L., 1753*	Brome mou	.	2%	Oui Non
Herbacée	*Cerastium fontanum Baumg., 1816*	Céraiste commune	.	2%	Oui Non
Herbacée	*Convolvulus arvensis L., 1753*	Liseron des champs	.	2%	Oui Non
Herbacée	*Geranium dissectum L., 1755*	Géranium découpé	.	2%	Oui Non
Herbacée	*Sonchus oleraceus L., 1753*	Laiteron potager	.	2%	Oui Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 12. Espèces dominantes de la placette P20 (Juniville JUN25)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Poa annua L., 1753*	Pâturin annuel	.	30%	Oui
Herbacée	*Medicago lupulina L., 1753*	Luzerne lupuline	.	15%	Oui
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	15%	Oui
Herbacée	*Bellis perennis L., 1753*	Pâquerette	.	5%	Oui
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	5%	Oui
Herbacée	*Cerastium fontanum Baumg., 1816*	Céraiste commune	.	2%	Non
Herbacée	*Ranunculus acris L., 1753*	Renoncule âcre	.	2%	Non
Herbacée	*Sherardia arvensis L., 1753*	Rubéole des champs	.	2%	Non
Herbacée	*Geranium molle L., 1753*	Géranium à feuilles molles	.	<2%	Non
Herbacée	*Veronica serpyllifolia L., 1753*	Véronique à feuilles de serpolet	.	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 13. Espèces dominantes de la placette P44 (l'Ecaille LECA27)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate arborée : 20 %					
Arborée	*Acer pseudoplatanus L., 1753*	Erable sycomore	.	100%	Oui
Recouvrement de la strate arbustive : 60 %					
Arbustive	*Corylus avellana L., 1753*	Noisetier	.	50%	Oui
Arbustive	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	Aubépine à un style	.	20%	Oui
Arbustive	*Cornus sanguinea L., 1753*	Cornouiller sanguin	.	15%	Non
Arbustive	*Acer pseudoplatanus L., 1753*	Erable sycomore	.	10%	Non
Arbustive	*Sambucus nigra L., 1753*	Sureau noir	.	10%	Non
Arbustive	*Fraxinus excelsior L., 1753*	Frêne élevé	.	10%	Non
Arbustive	*Ribes rubrum L., 1753*	Groseillier rouge	ZH	<2%	Non
Recouvrement de la strate herbacée : 85 %					
Herbacée	*Rubus sp.*	Ronce sp.	.	40%	Oui
Herbacée	*Hedera helix L., 1753*	Lierre grimpant	.	30%	Oui
Herbacée	*Eupatorium cannabinum L., 1753*	Eupatoire chanvrine	ZH	10%	Non
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	10%	Non
Herbacée	*Rosa canina L., 1753*	Rosier des chiens	.	5%	Non
Herbacée	*Epilobium hirsutum L., 1753*	Epilobe hirsute	ZH	2%	Non
Herbacée	*Arum maculatum L., 1753*	Arum tacheté	.	<2%	Non
Herbacée	*Carex sylvatica Huds., 1762*	Laîche des bois	.	<2%	Non
Herbacée	*Convolvulus sepium L., 1753*	Liseron des haies	.	<2%	Non
Herbacée	*Geranium robertianum L., 1753*	Herbe à Robert	.	<2%	Non
Herbacée	*Geum urbanum L., 1753*	Benoîte commune	.	<2%	Non
Herbacée	*Stachys sylvatica L., 1753*	Epiaire des bois	.	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides			**Non humide**		

Tableau 14. Espèces dominantes de la placette P26 (L'Ecaille LECA26)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	25%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	10%	Oui
Herbacée	*Lolium perenne L., 1753*	Ivraie vivace	.	5%	Oui
Herbacée	*Medicago lupulina L., 1753*	Luzerne lupuline	.	5%	Oui
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	5%	Oui
Herbacée	*Poa pratensis L., 1753*	Pâturin des prés	.	5%	Oui
Herbacée	*Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817*	Brachypode des rochers	.	5%	Oui
Herbacée	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	Cirse des champs	.	2%	Non
Herbacée	*Lotus corniculatus L., 1753*	Lotier corniculé	.	2%	Non
Herbacée	*Ranunculus bulbosus L., 1753*	Renoncule bulbeuse	.	2%	Non
Herbacée	*Agrimonia eupatoria L., 1753*	Aigremoine eupatoire	.	2%	Non
Herbacée	*Hypericum perforatum L., 1753*	Millepertuis perforé	.	2%	Non
Herbacée	*Origanum vulgare L., 1753*	Origan commun	.	2%	Non
Herbacée	*Primula veris L., 1753*	Primevère officinale	.	2%	Non
Herbacée	*Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812*	Fétuque des prés	.	2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 15. Espèces dominantes de la placette P25 (Le Châtelet-sur-Retourne LECH32)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Poa trivialis L., 1753*	Pâturin commun	.	70%	Oui
Herbacée	*Alopecurus myosuroides Huds., 1762*	Vulpin des champs	.	20%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	2%	Non
Herbacée	*Sonchus oleraceus L., 1753*	Laiteron potager	.	2%	Non
Herbacée	*Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934*	Brome stérile	.	<2%	Non
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	<2%	Non
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 16. Espèces dominantes de la placette P36 (Le Thour LET30)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Trifolium pratense L., 1753*	Trèfle des prés	.	25%	Oui
Herbacée	*Medicago lupulina L., 1753*	Luzerne lupuline	.	20%	Oui
Herbacée	*Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812*	Fétuque des prés	.	15%	Oui
Herbacée	*Bellis perennis L., 1753*	Pâquerette	.	10%	Non
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	10%	Non
Herbacée	*Achillea millefolium L., 1753*	Achillée millefeuille	.	5%	Non
Herbacée	*Potentilla reptans L., 1753*	Potentille rampante	.	5%	Non
Herbacée	*Ranunculus bulbosus L., 1753*	Renoncule bulbeuse	.	5%	Non
Herbacée	*Trifolium repens L., 1753*	Trèfle rampant	.	5%	Non
Herbacée	*Bromus hordeaceus L., 1753*	Brome mou	.	2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 17. Espèces dominantes de la placette P37 (Le Thour LET30)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Trifolium pratense L., 1753*	Trèfle des prés	.	35%	Oui
Herbacée	*Medicago lupulina L., 1753*	Luzerne lupuline	.	30%	Oui
Herbacée	*Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812*	Fétuque des prés	.	20%	Oui
Herbacée	*Lotus corniculatus L., 1753*	Lotier corniculé	.	10%	Non
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	10%	Non
Herbacée	*Achillea millefolium L., 1753*	Achillée millefeuille	.	5%	Non
Herbacée	*Trifolium repens L., 1753*	Trèfle rampant	.	5%	Non
Herbacée	*Agrostis capillaris L., 1753*	Agrostide capillaire	.	2%	Non
Herbacée	*Bellis perennis L., 1753*	Pâquerette	.	2%	Non
Herbacée	*Bromus hordeaceus L., 1753*	Brome mou	.	2%	Non
Herbacée	*Cerastium fontanum Baumg., 1816*	Céraiste commune	.	2%	Non
Herbacée	*Ranunculus bulbosus L., 1753*	Renoncule bulbeuse	.	2%	Non
Herbacée	*Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817*	Orchis pyramidal	.	<2%	Non
Herbacée	*Carex flacca Schreb., 1771*	Laîche glauque	.	<2%	Non
Herbacée	*Centaurea jacea L., 1753*	Centaurée jacée	.	<2%	Non
Herbacée	*Echium vulgare L., 1753*	Vipérine commune	.	<2%	Non
Herbacée	*Galium mollugo L., 1753*	Gaillet commun, Gaillet mollugine	.	<2%	Non
Herbacée	*Holcus lanatus L., 1753*	Houlque laineuse	.	<2%	Non
Herbacée	*Leucanthemum ircutianum DC., 1838*	Marguerite	.	<2%	Non
Herbacée	*Linum catharticum L., 1753*	Lin purgatif	.	<2%	Non
Herbacée	*Ophrys apifera Huds., 1762*	Ophrys abeille	.	<2%	Non
Herbacée	*Orobanche minor Sm., 1797*	Orobanche du Trèfle, Petite Orobanche	.	<2%	Non
Herbacée	*Primula veris L., 1753*	Primevère officinale	.	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides			Non humide		

Tableau 18. Espèces dominantes de la placette P19 (Mont-Laurent MON34)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Lolium perenne L., 1753*	Ivraie vivace	.	30%	Oui
Herbacée	*Poa pratensis L., 1753*	Pâturin des prés	.	15%	Oui
Herbacée	*Bellis perennis L., 1753*	Pâquerette	.	5%	Oui
Herbacée	*Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812*	Fétuque des prés	.	5%	Oui
Herbacée	*Trifolium repens L., 1753*	Trèfle rampant	.	5%	Oui
Herbacée	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	Cirse des champs	.	2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 19. Espèces dominantes de la placette P28 (Saint-Quentin-le-Petit SQU39)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Lolium perenne L., 1753*	Ivraie vivace	.	20%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	10%	Oui
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	10%	Oui
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	10%	Oui
Herbacée	*Poa trivialis L., 1753*	Pâturin commun	.	10%	Oui
Herbacée	*Bromus hordeaceus L., 1753*	Brome mou	.	10%	Oui
Herbacée	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	Cirse des champs	.	5%	Non
Herbacée	*Ranunculus acris L., 1753*	Renoncule âcre	.	5%	Non
Herbacée	*Galium mollugo L., 1753*	Gaillet commun	.	2%	Non
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	2%	Non
Herbacée	*Geranium dissectum L., 1755*	Géranium découpé	.	2%	Non
Herbacée	*Trifolium pratense L., 1753*	Trèfle des prés	.	2%	Non
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	2%	Non
Herbacée	*Convolvulus arvensis L., 1753*	Liseron des champs	.	2%	Non
Herbacée	*Rumex conglomeratus Murray, 1770*	Patience agglomérée	ZH	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 20. Espèces dominantes de la placette P27 (Saint-Quentin-le-Petit SQU40)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	15%	Oui
Herbacée	*Lolium perenne L., 1753*	Ivraie vivace	.	15%	Oui
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	10%	Oui
Herbacée	*Poa trivialis L., 1753*	Pâturin commun	.	10%	Oui
Herbacée	*Poa pratensis L., 1753*	Pâturin des prés	.	10%	Oui
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	5%	Non
Herbacée	*Trifolium repens L., 1753*	Trèfle rampant	.	5%	Non
Herbacée	*Bromus hordeaceus L., 1753*	Brome mou	.	2%	Non
Herbacée	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	Cirse des champs	.	2%	Non
Herbacée	*Ranunculus acris L., 1753*	Renoncule âcre	.	2%	Non
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	2%	Non
Herbacée	*Galium mollugo L., 1753*	Gaillet commun	.	<2%	Non
Herbacée	*Rumex crispus L., 1753*	Patience crépue	ZH	<2%	Non
Herbacée	*Tragopogon pratensis L., 1753*	Salsifis des prés	.	<2%	Non
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	2%	Non
Herbacée	*Vicia sativa L., 1753*	Vesce cultivée	.	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 21. Espèces dominantes de la placette P46 (Sault-Saint-Rémy SAU42)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	20%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	10%	Oui
Herbacée	*Lolium perenne L., 1753*	Ivraie vivace	.	10%	Oui
Herbacée	*Plantago lanceolata L., 1753*	Plantain lancéolé	.	10%	Oui
Herbacée	*Poa trivialis L., 1753*	Pâturin commun	.	10%	Oui
Herbacée	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	Cirse des champs	.	5%	Non
Herbacée	*Galium mollugo L., 1753*	Gaillet commun	.	5%	Non
Herbacée	*Poa pratensis L., 1753*	Pâturin des prés	.	5%	Non
Herbacée	*Potentilla reptans L., 1753*	Potentille rampante	.	5%	Non
Herbacée	*Ranunculus acris L., 1753*	Renoncule âcre	.	5%	Non
Herbacée	*Bromus hordeaceus L., 1753*	Brome mou	.	2%	Non
Herbacée	*Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780*	Pissenlit	.	2%	Non
Herbacée	*Trifolium pratense L., 1753*	Trèfle des prés	.	2%	Non
Herbacée	*Geranium dissectum L., 1755*	Géranium découpé	.	2%	Non
Herbacée	*Convolvulus sepium L., 1753*	Liseron des haies	.	<2%	Non
Herbacée	*Glechoma hederacea L., 1753*	Lierre terrestre	.	<2%	Non
Herbacée	*Heracleum sphondylium L., 1753*	Berce commune	.	<2%	Non
Herbacée	*Rumex conglomeratus Murray, 1770*	Patience agglomérée	ZH	<2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 22. Espèces dominantes de la placette P17 (Seuil SEU43)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	40%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	10%	Oui
Herbacée	*Picris hieracioides L., 1753*	Picride éperviaire	.	10%	Oui
Herbacée	*Alopecurus pratensis L., 1753*	Vulpin des prés	.	2%	Non
Herbacée	*Arctium minus (Hill) Bernh., 1800*	Bardane à petites têtes	.	2%	Non
Herbacée	*Daucus carota L., 1753*	Carotte sauvage	.	2%	Non
Herbacée	*Equisetum arvense L., 1753*	Prêle des champs	.	2%	Non
Herbacée	*Hypericum perforatum L., 1753*	Millepertuis perforé	.	2%	Non
Herbacée	*Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764*	Myosotis des champs	.	2%	Non
Herbacée	*Urtica dioica L., 1753*	Ortie dioïque	.	2%	Non
Herbacée	*Vicia sativa L., 1753*	Vesce cultivée	.	2%	Non
Herbacée	*Rubus sp.*	Ronce sp.	0	2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

Tableau 23. Espèces dominantes de la placette P18 (Seuil SEU43)

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	Fromental élevé	.	30%	Oui
Herbacée	*Dactylis glomerata L., 1753*	Dactyle aggloméré	.	15%	Oui
Herbacée	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	Cirse des champs	.	10%	Oui
Herbacée	*Ranunculus acris L., 1753*	Renoncule âcre	.	5%	Non
Herbacée	*Alopecurus myosuroides Huds., 1762*	Vulpin des champs	.	2%	Non
Herbacée	*Convolvulus arvensis L., 1753*	Liseron des champs	.	2%	Non
Herbacée	*Geranium dissectum L., 1755*	Géranium découpé	.	2%	Non
Herbacée	*Lapsana communis L., 1753*	Lampsane commune	.	2%	Non
Herbacée	*Lepidium draba L., 1753*	Passerage drave	.	2%	Non
Herbacée	*Picris hieracioides L., 1753*	Picride éperviaire	.	2%	Non
Herbacée	*Rumex conglomeratus Murray, 1770*	Patience agglomérée	ZH	2%	Non
Herbacée	*Sonchus asper (L.) Hill, 1769*	Laiteron rude	.	2%	Non
Herbacée	*Triticum aestivum L., 1753*	Blé tendre	.	2%	Non
Herbacée	*Vicia villosa Roth, 1793*	Vesce velue	.	2%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides		**Non humide**			

> Conclusion sur les habitats et la végétation

Les parcelles étudiées montrent diverses formes d'habitats naturels dont 2 habitats zone humide au sens de l'arrêté du 24/06/2008, cinq habitats pour partie caractéristiques des zones humides et deux habitats non repris dans l'arrêté.

Pour les cinq habitats pour partie caractéristiques, la seule donnée relative à l'habitat ou encore l'étude de la liste d'espèces par placette ne permettent pas de conclure sur la nature humide ou non de chacune des parcelles. Une expertise des sols a donc été réalisée pour conclure sur le statut des parcelles concernées.

2.3.2 Sondages pédologiques

Un total de 51 sondages pédologiques a pu être réalisé sur les parcelles envisagées pour un projet d'urbanisation et se superposant ou très proches des zones à dominantes humides reconnues.

Deux parcelles ce sont révéler impossible à sonder pour cause de remblai artificiel : à Coucy II, extrémité ouest de la parcelle COU 20 dont seule la marge boisée de bordure de ruisseau se superpose à la ZDH et dont la partie centrale montre l'affleurement de gros galets rapportés, la plus grande partie Est de cette zone exploitée en prairie a pu être sondée ; à Doux, parcelle DOU 21 dont la partie en superposition de ZDH est totalement remblayée pour usage de dépôt de matériel agricole divers. Par ailleurs, deux autres parcelles n'ont pu être sondées à Biermes (BIE 14 et 15), la première en partie utilisée en dépôt de matériel agricole et prenant place sur une pente crayeuse sèche, la seconde remblayée et aménagée, et par ailleurs toutes deux situées à un niveau topographique élevé excluant toute interaction avec la ZDH sous-jacente.

Le tableau suivant référence les sondages réalisés par commune et parcelles.

Tableau 24. Références des sondages pédologiques réalisés

Communes	parcelles	n° de sondage
Alincourt	ALI1	S23
	ALI2	S22
	ALI3	S21
Amagne	AMA4	S15, ~~S16~~
	AMA5	S14
Asfeld (Juzancourt)	ASF6	S39
Avançon	AVAN 7	S05
Avaux	AVAU 8	S46, S47
Barby	BAR 10	S03
	BAR 9	S04
Bergnicourt	BER 11	S42
	BER12	S41
Biermes	BIE16	S07, S08
	BIE17	S09
Condé-lès-Herpy	CON17	S30
	CON18	S29
Coucy II	COU19	S10
	COU20	S11, S12, S13
Doux	DOU21	remblai aucun sondage
Herpy l'Arlésienne	HER22	S32, S33
	HER23	S31
Juniville	JUN24	S40
	JUN25	S20
l'Ecaille	LECA26	S26
	LECA27	S44
Le Châtelet-sur-Retourne	LECH 28	S49
	LECH29	S50 pp Motte féodale en remblai, aucun sondage
	LECH32	S26
Le Thour	LET30	S34, S36, S37
	LET31	S35
Ménil-l'Epinois	MEN33	S24
Mont-Laurent	MON34	S19
Nanteuil-sur-Aisne	NAN35	S06
Rethel	RET36	S01, S02

Communes	parcelles	n° de sondage
Saint-Fergeux	SFE37	S48
Saint-Germainmont	SGE38	S38
Saint-Quentin-le-Petit	SQU39	S28
	SQU40	S27
Saint-Rémy-le-Petit	SRE41	S43
Sault-Saint-Rémy	SAU42	S45
Seuil	SEU43	S17, S18

- **Description et interprétation des sondages**

Par commodité, les abréviations suivantes ont été utilisées dans les fiches de description et d'interprétation des sondages pédologiques qui suivent.

TV : Terre végétale, horizon de surface humifère avec système racinaire

LA : horizon limono-argileux

AL : horizon argilo-limoneux

LC : horizon limono-calcaire

LS : horizon limono-sableux

EG : part d'éléments grossiers (cailloux, pierre, craie…) exprimé en %

OXR+ : présence de tâches d'oxydo-réduction

OXR++ : augmentation des tâches d'oxydo-réduction avec la profondeur

OXYR- : absence de tâches d'oxydo réduction

RED : horizon réductique *(non observé)*

H20 : apparition d'eau dans le sondage

RT : profondeur du refus de tarière

> Alincourt ALI1 S23

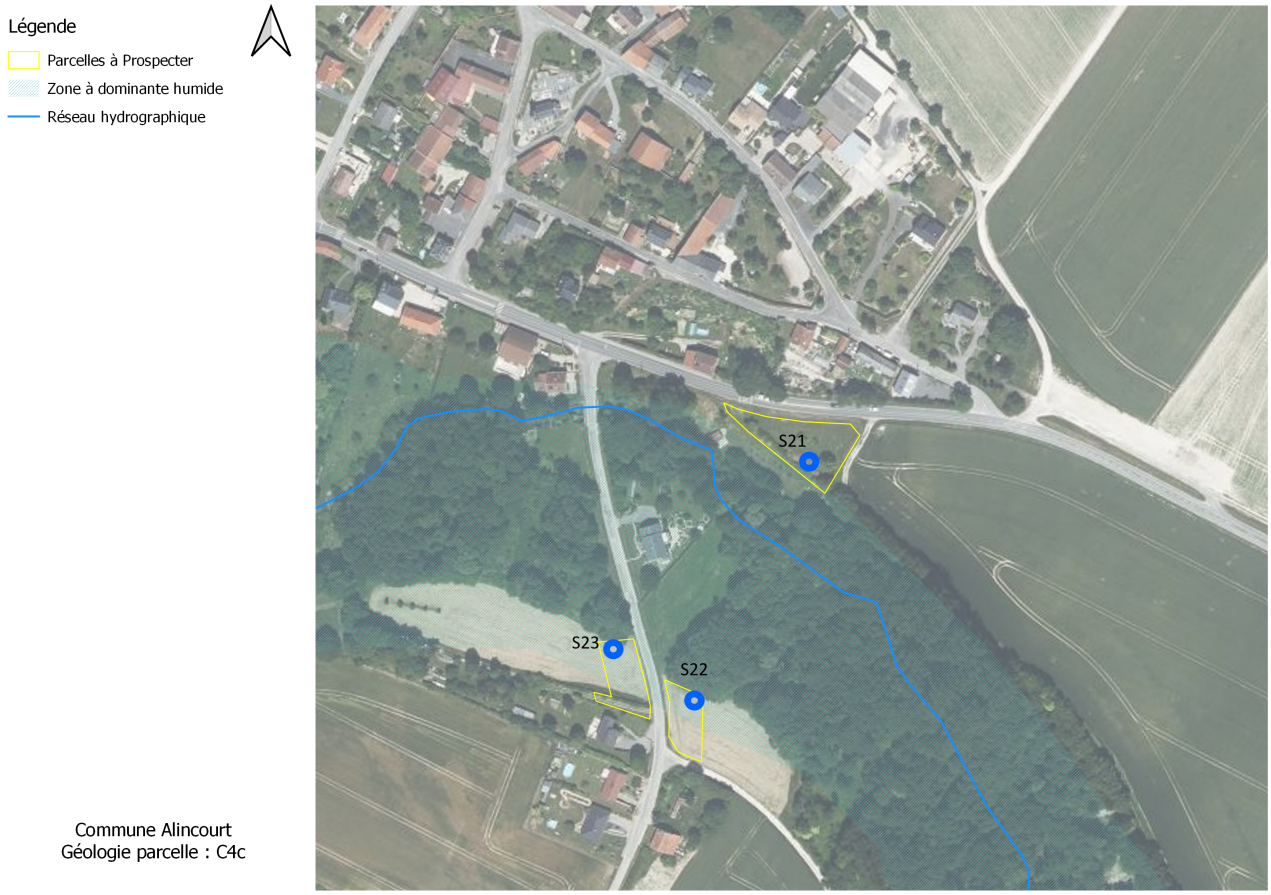
Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S23 X 797672 Y 6923283 Pré-verger			
	0-20 cm : TV L crayeux EG <5% (craie) OXYR-	20-50 cm : L crayeux EG 10% (craie) OXYR-	50-70 cm : marno-argileux EG 10% (craie) OXYR++ RT : 70 cm
	Classe III des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Alincourt ALI2 S22

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 65 cm
S22 X 797715 Y 6923255 labour			
	0-20 cm : TV L crayeux EG <5% (craie) OXYR-	20-50 cm : craie délitée EG 15% (craie) OXYR-	50-65 cm : craie délitée EG 15% (craie) OXYR- RT : 65 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Alincourt ALI3 S21

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S21 X 797776 Y 6923379 labour			
	0-15 cm : TV L crayeux EG <5% (craie) OXYR-	15-50 cm : craie délitée EG 25% OXYR-	50-70 cm : craie délitée EG 25% OXYR- RT : 70 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



> Amagne AMA4 S15

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 - 25 cm	25 - 50 cm	50-85 cm ??
S15 X 808121 Y 6936369 Pré eutrophe			
	0-30 cm : TV L OXYR-	30-55 cm : L(S) 40-55 cm : OXYR+ peu marquée	55-85 cm : L(S) OXYR+ >60 cm : OXYR++ RT : 85 cm
	Classe IVc des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Amagne AMA4 S16

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 105 cm ??
S16 X 808164 Y 6936276 Pré eutrophe			
	0-10 cm : TV L OXYR-	10-50 cm : LA EG <5% : craie, terre cuite OXYR-	50-105 cm : LA OXYR++ >70 cm : H20 RT : 105 cm
	Classe IIIb des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Amagne AMA5 S14

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 85 cm
S14 X 808031 Y 6936363 labour			
	0-30 cm : TV L OXYR-	30-55 cm : L(S) 40-55 cm : OXYR+ peu marquée	55-60 cm : L(S) OXYR+ >60 cm : OXYR++ RT : 85 cm
	Classe IVc des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende
- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Amagne
Géologie parcelle : Fy

> Asfeld (Juzancourt) ASF6 S39

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 100 cm
S39 X 780872 Y 6932943 Pré mésophile			
	0-25 cm : TV L crayeux EG<5% OXYR-	25-45 cm : craie et L EG 60% (craie) 45-55 cm : L crayeux EG 15% (craie) OXYR-	55-75 cm : Limons OXYR+ EG<5% (craie) 75-100 cm : LA RT : 100 cm
	Classe III des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende
- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Asfeld
Géologie parcelle : C

> Avançon AVAN7 S05

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 80 cm
S05 X 790504 Y 6931411 Prairie périurbaine eutrophe			
	0-25 cm : TV L calcaire OXYR-	25-80 cm : LA calcaire EG <5 % (cailloutis crayeux) OXYR-	RT : 80 cm, compacité du sol OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



> Avaux AVAU8 S46

Références et coordonnées Lambert 93	**Profondeur et nature du sol**		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 80 cm
S46 X 778984 Y 6929269 pré mésophile			
	0-20 cm : TV L crayeux OXYR-	20-50 cm : L crayeux EG 5% (craie) OXYR-	50-80 cm : LA EG 10% (granules de craie) OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Avaux (AVAU8 S47

Références et coordonnées Lambert 93	**Profondeur et nature du sol**		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S47 X 779027 Y 6929328 pré mésophile			
	0-20 cm : TV L EG <5% (craie) OXYR-	20-60 cm : L EG 5% (craie) OXYR-	60-75 cm : LA EG >5% (granules de craie) OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Avaux
Géologie parcelle : C4-6e-f

> Barby BAR10 S03

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 85 cm
S03 X 797175 Y 6935773 Prairie artificielle (semis de Fétuque)			
	0-15 cm : TV AL OXYR-	15-55 cm : AL, EG <5% (craie) OXYR-	55-85 cm : OXYR+ (<5% de la matrice) 80-85 cm : RT H20
	Classe III des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Barby BAR09 S04

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 60 cm
S04 X 794838 Y 6936452 Square, gazon urbain			
	0-15 cm : TV LA OXYR-	15-60 cm : AL calcaire + remblai EG 10 % (craie) OXYR-	50-60 cm : AL calcaire EG 10 % RT : 60 cm, remblai. OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Barby
Géologie parcelle : C3b/Fz

> Bergnicourt BER11 S42

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S42 X 791170 Y 6925001 Jardin potager			
	0-20 cm : TV L crayeux EG<5% OXYR-	25-50 cm : L crayeux EG 10% (craie) OXYR-	>50 cm : L crayeux EG 15% (craie) OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non Caractéristique des zones humides		

> Bergnicourt BER12 S41

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S41 X 791128 Y 6925004 parc-jardin			
	0-15 cm : TV humique OXYR-	15-75 cm : L crayeux EG 20% (craie) OXYR-	RT : 75 cm OXYR-
	Hors classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Bergnicourt
Géologie parcelle : Fz

> Biermes BIE16 S07

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S07 X 800628 Y 6932928 Prairie périurbaine eutrophe			
	0-15 cm : TV L brun OXYR-	15-50 cm : L crayeux EG < 5 % OXYR-	50-70 cm : L crayeux, EG 20% RT : 70 cm OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Biermes BIE16 S08

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S08 X 800621 Y 6932867 Prairie périurbaine eutrophe			
	0-20 cm : TV L brun OXYR-	20-40 cm : L crayeux EG < 5 % (craie) OXYR-	40-70 cm : LA, EG 15% (craie, terre cuite) RT : 70 cm OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Biermes BIE17 S09

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 95 cm
S09 X 800287 Y 6932177 Prairie à joncs			
	0-15 cm : LA OXYR+	15-50 cm : AL OXYR+	50-95 cm : A(L) EG <5% graves crayeuses OXYR++ RT : 75 cm H20
	Classe Vb des sols hydromorphes du Geppa, 1981 **Caractéristique des zones humides**		



Commune Biermes
Géologie parcelle : Fy

> Condé-lès-Herpy CON17 S30

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 80 cm
S30 X 788642 Y 6937496 Labour			
	0-25 cm : TV L OXYR-	15-50 cm : L EG 2% (tuiles) OXYR-	50-80 cm : L OXYR- RT : 80 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Condé-lès-Herpy CON18 S29

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 90 cm
S29 X 788825 Y 6937367 labour			
	0-25 cm : TV LA EG<5% (tuiles, galets) OXYR-	25-50 cm : AL EG 10% (craie) OXYR-	50-90 cm : AL OXYR- RT : 90 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Condé-lès-Herpy
Géologie parcelle : Fz

> Coucy II COU19 S10

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 80 cm
S10 X 806818 Y 6936494 prairie pâturée			
	0-20 cm : TV LA OXYR-	20-80 cm : AL OXYR-	>70 cm : OXYR+ peu marquée RT : 80 cm
	Classe III des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Coucy II COU20 S11

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 100 cm
S11 X 807059 Y 6936883 Prairie eutrophe			
	0-20 cm : TV L(A) OXYR-	20-40 cm : AL EG<5% (cailloutis calcaire) >40 cm : OXYR+	50-60 cm : OXYR++ RT : 100 cm
	Classe IVc des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Coucy II COU20 S12

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 100 cm
S12 X 806803 Y 6936881 Prairie pâturée méso-hygrophile			
	0-20 cm : TV L(A) OXYR-	20-50 cm : AL EG<5% (tuile) OXYR-	50-100 cm : OXYR++ EG <5% (grèze crayeuse) RT : 100 cm
	Classe IIIb des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Coucy II COU20 S13

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S13 X 806711 Y 6936860 Remblai			
	0-15 cm : TV LA, EG >15 cm, >45% (remblai de galets granitiques) refus de tarière OXYR-	-	-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Coucy
Géologie parcelle : Fy

> Herpy-l'Arlésienne HER23 S31

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 85 cm
S31 X 787395 Y 6936512 Friche périurbaine			
	0-25 cm : TV L crayeux OXYR-	15-55 cm : L EG <5% (craie) OXYR-	55-85 cm : L EG 15% (craie, tuiles) OXYR- RT : 85 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Herpy-l'Arlésienne HER22 S32

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S32 X 787250 Y 6936902 labour			
	0-25 cm : TV L crayeux EG<5% (craie) OXYR-	25-50 cm : L EG <5% (craie) OXYR-	50-70 cm : L EG >5% (craie) OXYR- RT : 70 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Herpy-l'Arlésienne HER22 S33

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S33 X 787219 Y 6936962 labour			
	0-35 cm : TV L crayeux EG<5% (craie et silex) OXYR-	35-50 cm : L crayeux EG 5% (craie et grèze) OXYR-	50-75 cm : L crayeux EG 5% (craie) OXYR- RT : 75 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



Commune Herpy-l'Arlésienne
Géologie parcelle : LP/Fz

> Juniville JUN24 S40

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S40 X 799893 Y 6922772 Pelouse urbaine méso-hygrophile, parc			
	0-25 cm : TV L OXYR-	25-50 cm : LA EG <5% (craie) OXYR-	50-100 cm : AL H2O EG <5% (craie délitée) OXYR+ >80 cm : EG 20% (craie) RT : 100 cm
	Classe IIIb des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Juniville JUN25 S20

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 65 cm
S20 X 800749 Y 6922639 Prairie méso-hygrophile			
	0-20 cm : TV L crayeux EG <5% (craie) OXYR-	20-50 cm : L crayeux EG 10% : grèze, craie et brique OXYR-	50-65 cm : grèze crayeuse OXYR- RT : 65 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Juniville
Géologie parcelle : Fy

L'Ecaille LECH26 S26

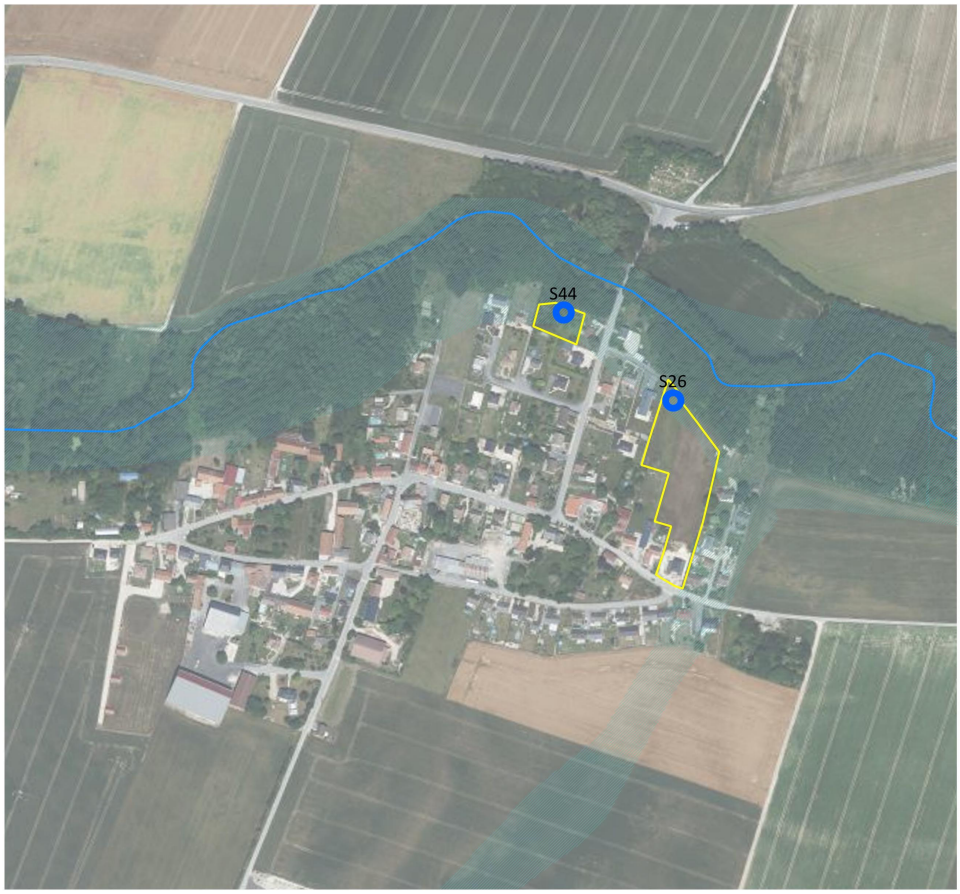
Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S26 X 788198 Y 6924990 Friche calcicole			
	0-10 cm : TV L crayeux OXYR-	10-50 cm : L crayeux EG <10% (craie) OXYR-	50-70 cm : L crayeux EG 25% (craie) OXYR- RT : 70 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> L'Ecaille LECH27 S44

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 80 cm
S44 X 788096 Y 6925069 fourré de haute rive			
	0-25 cm : L crayeux EG <5% (craie) OXYR-	25-50 cm : L crayeux EG 5% (craie, brique, charbon) OXYR-	50-80 cm : L crayeux EG 5% (craie, brique, charbon) OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune L'Ecaille
Géologie parcelle : C4-6c

> Le Châtelet-sur-Retourne LECH32 S25

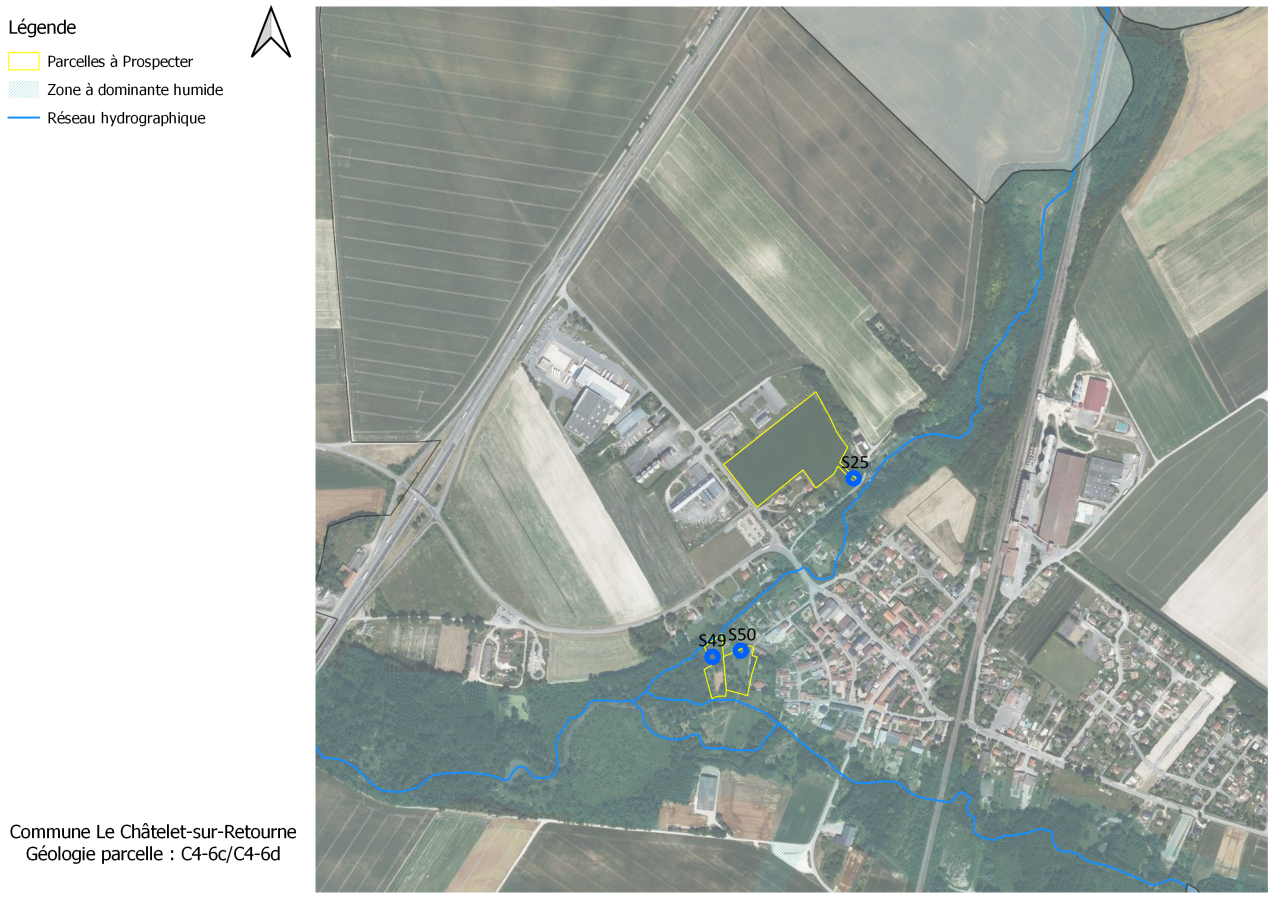
Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S25 X 792648 Y 6925251 Prairie artificielle (Fétuques)			
	0-15 cm : TV L crayeux EG 5% (craie) OXYR-	15-50 cm : L crayeux EG <5% (craie, tuile) OXYR-	50-70 cm : EG 25% (craie marneuse) OXYR- RT : 70 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Le Châtelet-sur-Retourne LECH28 S49

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S49 X 792386 6924950 Pré-verger			
	0-25 : TV LA OXYR-	25-40 cm : AL OXYR-	40-55 cm : AL OXYR+ (<10% de la matrice) 55-70 cm : H2O
	Classe IVb des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Le Châtelet-sur-Retourne LECH29 S50

Références et coordonnées Lambert 93	**Profondeur et nature du sol**		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S50 X 792412 Y 6924955 Potager			
	0-20 cm : TV LA OXYR-	20-70 cm : AL > 30 cm : OXYR+ (<5% de la matrice)	> 50 cm : H2O
	Classe IV a, b ou c des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



Commune Le Châtelet-sur-Retourne
Géologie parcelle : C4-6c/C4-6d

> Le Thour LET31 S35

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 110 cm
S35 X 779196 Y 6938124 plateforme enherbée			
	0-10 cm : L crayeux 10-20 cm (craie) OXYR-	>20 cm : RT (craie durcie)	-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Le Thour LET30 S34

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 110 cm
S34 X 779186 Y 6937982 Fourré humide alluvial			
	0-20 cm : TV humique EG<5% (craie) OXYR-	20-40 cm : AL EG <5% (craie) >35 cm : H2O OXYR+	40-110 cm : A(L) OXYR++ RT : 110 cm
	Classe IVd des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Caractéristique des zones humides		

> Le Thour LET30 S36

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S36 X 779174 Y 6938078 Plateforme crayeuse enherbée			
	0-20 cm : TV L EG<5% (craie) OXYR-	20-50 cm : Craie délitée EG 70% OXYR-	50-70 cm : L crayeux EG 10% (craie) OXYR+ >70 cm : craie RT : 75 cm
	Classe III des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Le Thour LET30 S37

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 95 cm
S37 X 779181 Y 6938021 Plateforme crayeuse enherbée			
	0-25 cm : TV L (rapportée ?) EG<5% (craie) OXYR-	25-55 cm : L et craie mélangés >30 cm : OXYR+	55-80 cm : L crayeux OXYR+ 80-95cm : OXYR- EG 30% (craie) RT : 95 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Le Thour
Géologie parcelle : Fz

> Ménil-l'Epinois MEN33 S24

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S24 X 793600 Y 6920802 labour			
	0-20 cm : TV L crayeux EG <5% (craie) OXYR-	20-50 cm : L crayeux EG <5% (craie) OXYR-	50-75 cm : L crayeux EG 15% (craie) OXYR- RT : 75 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



> Mont-Laurent MON34 S19

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 95 cm
S19 X 807386 Y 6931201 Pâture méso-hygrophile			
	0-15 cm : TV L crayeux OXYR-	15-40 cm : L marno-crayeux EG 10% (craie) >40 cm : AL marneux OXYR-	> 70 cm : A OXYR+ peu marquée >80 cm : H20 RT : 95 cm
	Classe III des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



> Nanteuil NAN35 S06

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S06 X 794236 Y 6935410 Pelouse urbaine			
	S0-20 cm : TV brun calcaire, OXYR-	20-75 cm : L crayeux EG <5 % (craie, tuile, charbon) OXYR-	RT : 75 cm OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



Commune Nanteuil-sur-Aisne
Géologie parcelle : C

> Rethel RET36 S01

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 80 cm
S01 X 800698 Y 6934572 Labour, culture intensive			
	Sol brun AL, EG <15% (cailloutis crayeux). OXYR-	idem OXYR-	65-80 cm colluvions crayeuses RT : 80 cm. OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Rethel RET36 S02

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S02 X 800784 Y 6934565 Labour, culture intensive			
	Sol brun AL, EG <5% (craie). OXYR-	idem OXYR-	50-75 cm craie RT : 75 cm OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Rethel
Géologie parcelle : Fy

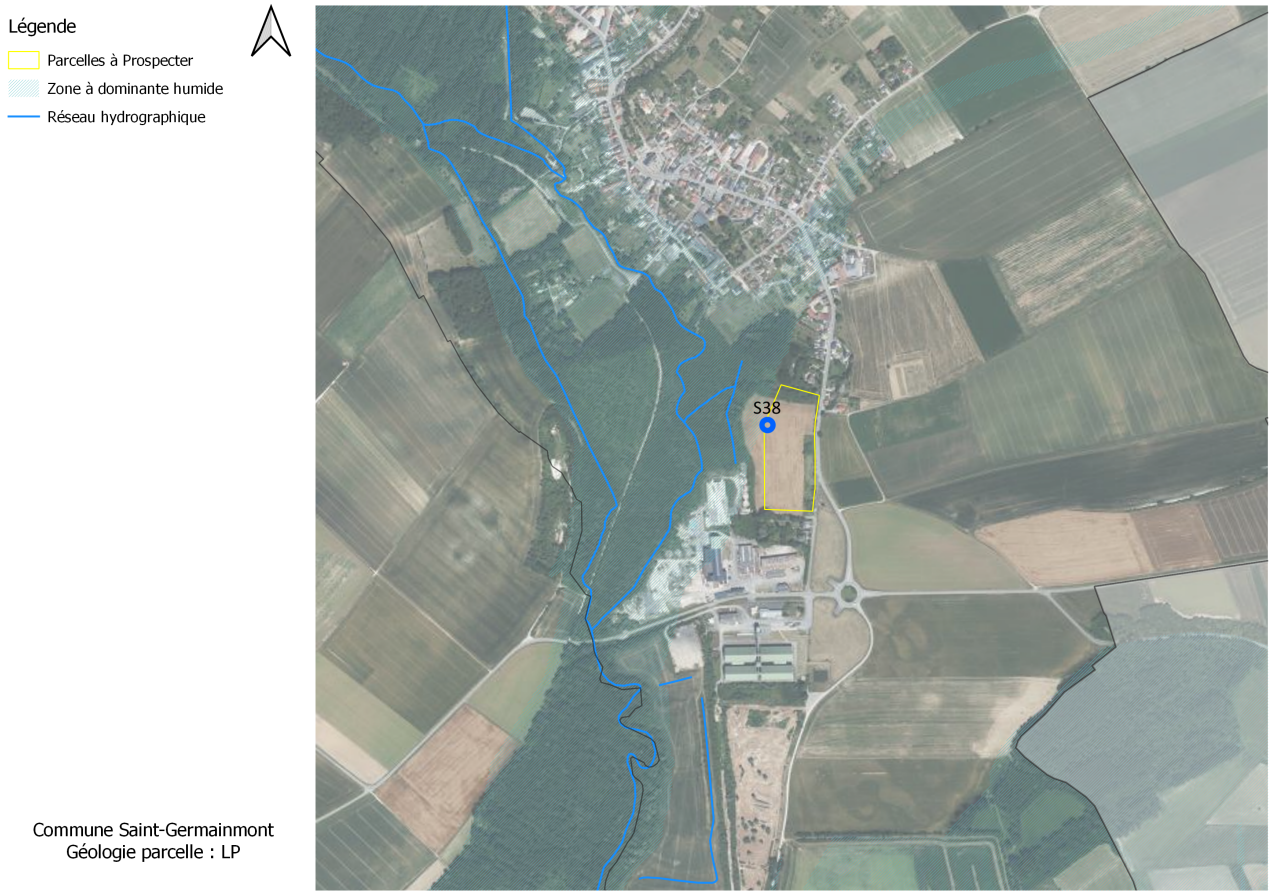
> Saint-Fergeux SFE37 S48

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 80 cm
S48 X 787716 Y 6940730 pré piétiné en rive de ruisseau (chevaux)			
	0-5 cm : TV L(A), EG <5% OXYR-	5-40 cm : LA OXYR-	40-65 cm : LA > 65 cm : H20 OXYR-
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



> Saint-Germainmont SGE38 S38

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 110 cm
S38 X 782221 Y 6934249 Culture sur sable			
	0-30 cm : TV L sableux OXYR-	30-50 cm : L sableux EG <5% (granules de craie) OXYR-	50-110 cm : sables OXYR- RT : 110 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non Caractéristique des zones humides		



Commune Saint-Germainmont
Géologie parcelle : LP

> Saint-Quentin-le-Petit SQU39 S28

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 100 cm
S28 X 778058 Y 6943471 Pré eutrophe			
	0-15 cm : TV L OXYR-	15-50 cm : L EG <5% (craie) OXYR-	50-100 cm : L EG <10% (craie) OXYR- RT : 100 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Saint-Quentin-le-Petit SQU40 S27

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 90 cm
S27 X 777933 Y 6943063			
	0-15 cm : TV L EG <5% OXYR-	15-50 cm : L EG <5% OXYR-	50-90 cm : L OXYR- RT : 90 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

Légende

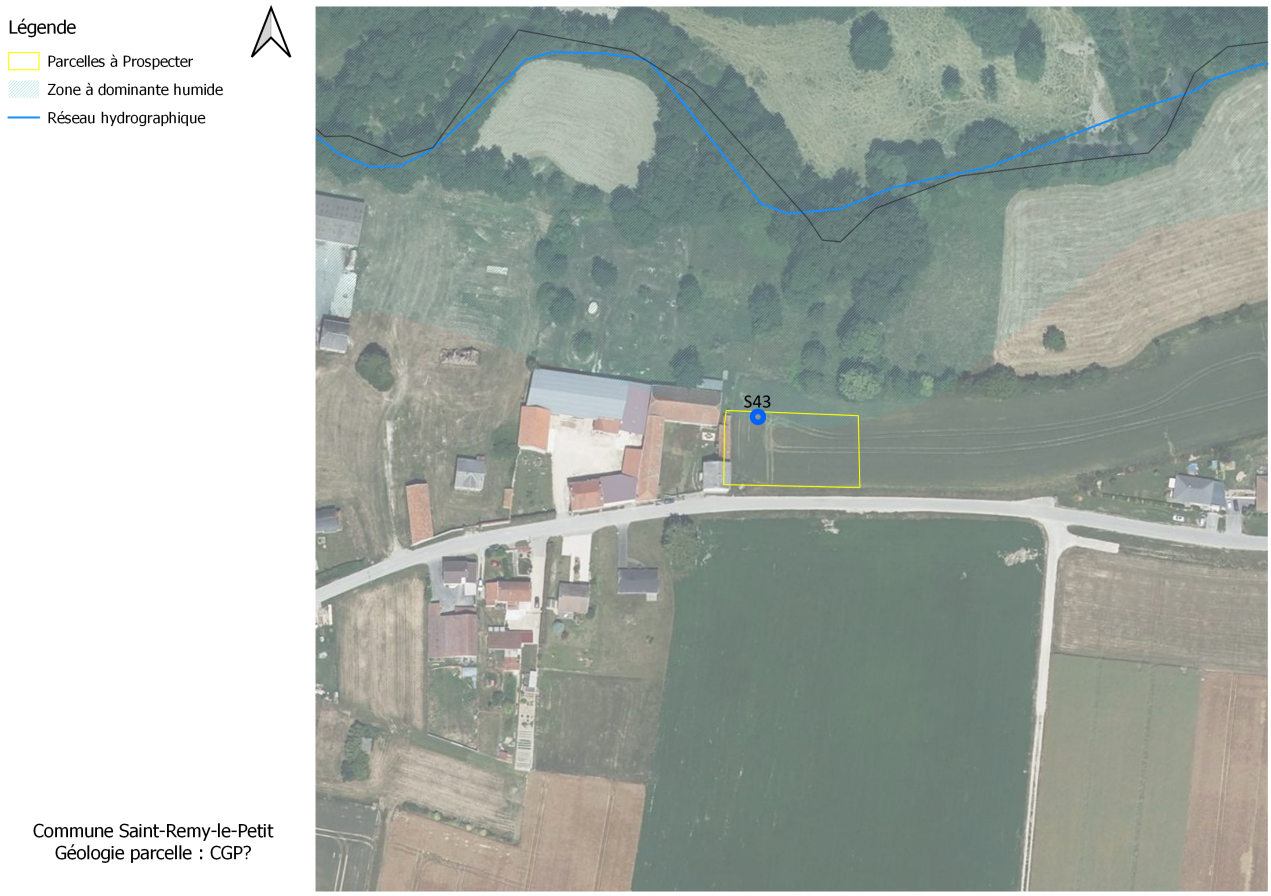
- Parcelles à Prospecter
- Zone à dominante humide
- Réseau hydrographique



Commune Saint-Quentin-le-Petit
Géologie parcelle : Fz

> Saint-Rémy-le-Petit SRE41 S43

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S43 X 790150 Y 6924648 Culture			
	0-25 cm : TV L crayeux EG<5% OXYR-	25-50 cm : L crayeux EG 10% (craie) OXYR-	>50 cm : L crayeux EG 10% (craie) OXYR-
	Hors classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non Caractéristique des zones humides		



> Sault-Saint-Rémy SAU42 S45

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 60 cm
S45 X 784154 Y 6925788 Culture			
	0-20 cm : TV L crayeux OXYR-	20-40 cm : L crayeux EG <5% (craie) OXYR-	40-60 cm : L crayeux EG 20% (craie) OXYR-
	Hors classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



Commune Sault-Saint-Remy
Géologie parcelle : LP1

> Seuil SEU43 S17

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 70 cm
S17 X 805639 Y 6932206 Pré périurbain			
	0-15 cm : TV L OXYR-	15-40 cm : L EG <5% : charbon OXYR-	50-70 cm : LA EG <5% (cailloutis calcaire) OXYR- RT : 65 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		

> Seuil SEU43 S18

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 25 cm	25 – 50 cm	50 – 75 cm
S18 X 805709 Y 6932165 friche herbeuse périurbaine			
	0-25 cm : TV L crayeux OXYR-	25-55 cm : L crayeux EG <5% : craie et grave calcaire OXYR-	55-75 cm : Colluvions marno-crayeuses >70 cm : OXYR+ légère RT : 75 cm
	Hors Classe des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides		



- **Conclusion sur les sols en présence**

Au total, seuls 2 des 50 sondages pédologiques réalisés correspondent aux classes de sols hydromorphes du GEPPA (1981) et montrent la présence d'une zone humide. Les parcelles concernées sont situées à Biermes (BIE17) et à le Thour (LET30).

CHAPITRE 3. CONCLUSION

3.1 Critère flore / habitat

Les parcelles étudiées montrent divers habitats naturels dont cinq habitats pour partie caractéristiques des zones humides et deux types d'habitats artificialisés non repris dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Deux habitats caractéristiques des zone humides au sens de l'arrêté ont été observés sur deux parcelles à Biermes et le Thour.

Pour les cinq autres habitats pour partie caractéristiques et concernant 16 autres parcelles, l'étude de la liste d'espèces par placette n'a pas permis de conclure sur la nature humide ou non de celles-ci. Une expertise des sols a donc été réalisée pour conclure sur le statut des parcelles concernées.

3.2 Critère pédologique

La grande majorité des profils de sols observés sur les parcelles étudiées présentent une absence des **traits rédoxiques caractéristiques des classes de sols hydromorphes du Geppa**. Seuls deux parcelles montrent un sol caractéristique des zones humides qui vient confirmer les conclusions du diagnostic mené sur la flore et les habitats à Biermes et Le Thour. Ces sols sont à rapprocher des Réductisols.

La grande majorité des sols observés présentent les caractéristiques de sol calcaire de type « Calcosols » ou plus rarement de type « Néoluvisols ». Sur les parcelles étudiées, les Fluviosols et Réductisols n'ont été que rarement observés. Les quelques Fluviosols observés en ce printemps 2024, même s'ils montrent assez souvent une hydromorphie marquée avec apparition d'eau dans le sondage, ne peuvent être rattachés à des sols caractéristiques des zones humides au sens réglementaire**.**



- Zones humides -

Secteur d'étude

Parcelle prospectée

Zone caractéristique de

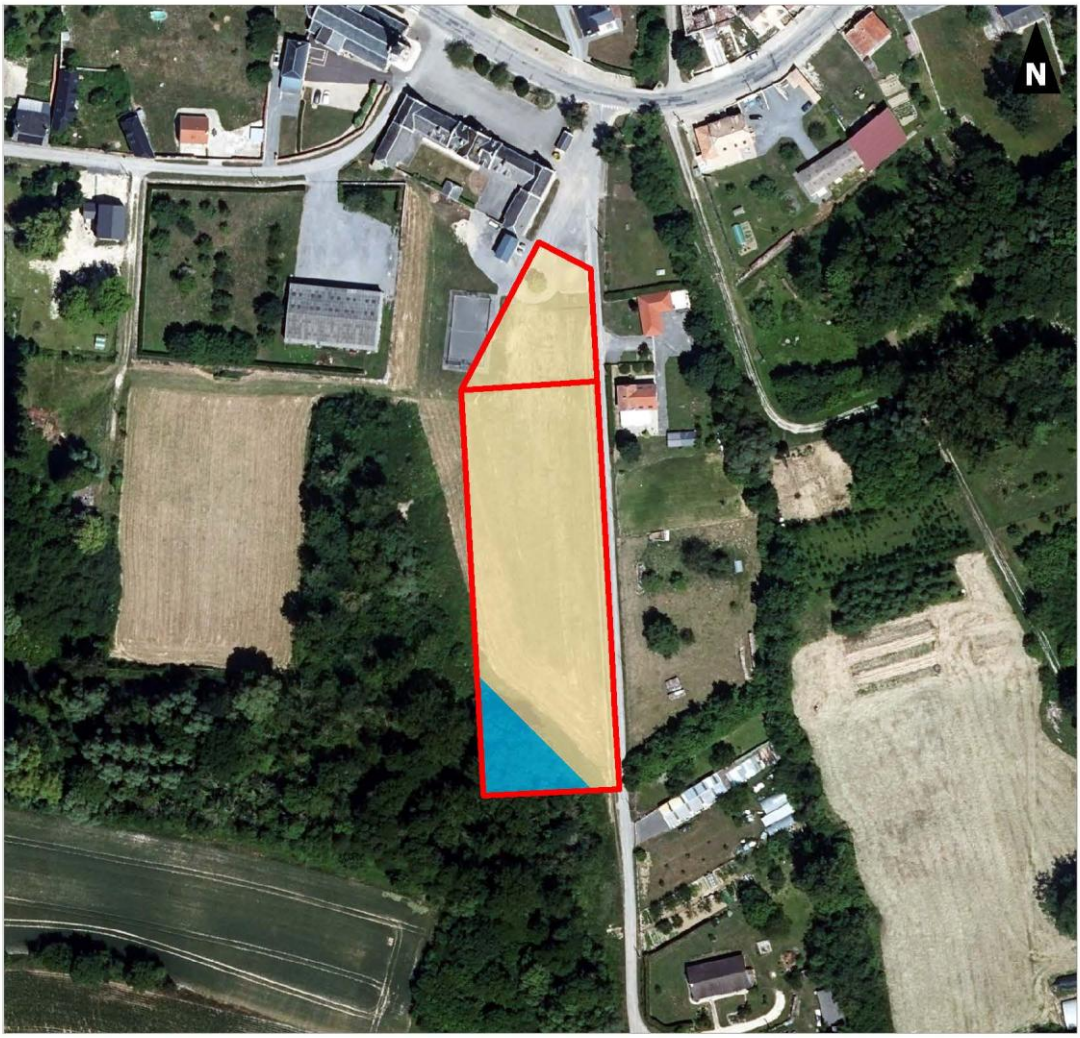
Zone humide

Zone non humide

Réalisation : AUDDICE, juillet 2024
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO, 2022
Sources de données : AUDDICE, 2024

0 50 100

Mètres



- Zones humides -

Secteur d'étude

Parcelle prospectée

Zone caractéristique de

Zone humide

Zone non humide

Réalisation : AUDDICE, juillet 2024
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO, 2022
Sources de données : AUDDICE, 2024

0 50 100

Mètres